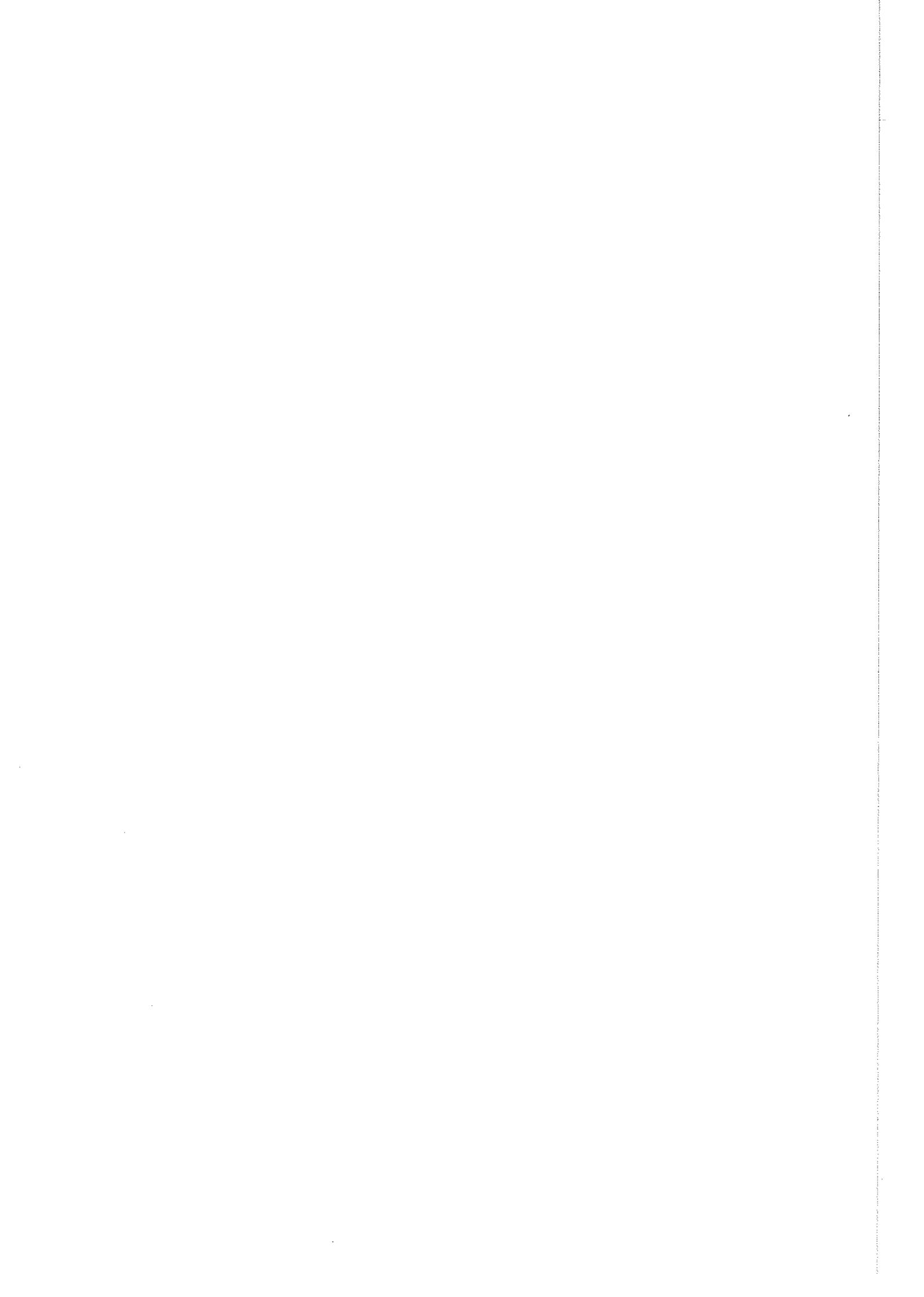


**PROCÈS-VERBAUX  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL  
22 octobre 2004**



# S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
Réunion du 22 octobre 2004 .....	11
Allocution de Monsieur le Président du Conseil Général.....	11
 <b>QUESTURE</b>	
Délégation au titre de l'article L.3221.11 du C.G.C.T. – Marchés à procédure adaptée – Communication .....	16
Délégation au Président pour les marchés à procédure adaptée.....	17
 <b>ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS ET DU LITTORAL</b>	
Attribution de dotations exceptionnelles aux collèges pour le paiement de la redevance spéciale au titre de l'enlèvement des ordures ménagères.....	18
 <b>COLLEGES ET ETABLISSEMENT SCOLAIRES DU 1<sup>er</sup> DEGRE</b>	
Exercice 2005 - Répartition de la dotation de fonctionnement des collèges publics et d'une aide spécifique aux collèges classés en ZEP et REP .....	22
 <b>RESSOURCES HUMAINES</b>	
Créations et transformations de postes.....	24
Maintien en fonction de contractuels .....	26
Modification du Régime Indemnitare .....	27
 <b>FINANCES ET MOYENS</b>	
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.....	29
Orientations budgétaires pour 2005 .....	53
Décision Modificative n°2 .....	47
 <b>VŒUX ET MOTIONS</b>	
Motion relative à la crise de la viticulture en Gironde.....	32
Motion relatif à la crise du secteur vitivinicole.....	34



# CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 22 OCTOBRE 2004  
Après-midi

Sous la Présidence de

**Monsieur Philippe MADRELLE**

**Présents** : MM. D'AMECOURT, BENOIT, Mme BOST, MM. CASTAGNET, CESAR, DARGUENCE, DAVID, DELAUX, Mme DEXPERT, MM. DORTHE, DUBOURG, DUSSAUT, FATH, Mme FAURE, MM. FERGEAU, FLORIAN, FOULON, FROUIN, GARANDEAU, GAUBERT, GAÜZERE, GLEYZE, HILAIRE, HOURNAU, JAULT, JEAN-JEAN, Mme KEISER, MM. LAMAISON, LAURENT, LECAUDEY, LEVEAU, LIMINIANA, LOTHAIRE, MADRELLE, MAROIS, MARTY, MAUGEIN, MITTERRAND, Mme MONCOUCUT, MM. MUR, PARIS, PERONNAU, PLISSON, REGERE, RENARD, RESPAUD, SAVARY, SERRANO, SOUBIE, LE TAILLANDIER DE GABORY, TOUZEAU, TRUPIN, YERLES.

**Excusés** : MM. AUGÉY, BARRAU, CARREYRE, CHALARD, DARREMONT, Mme DELAUNAY, MM. DUCHENE, MAGENTIES, RIFFAUD, VINCENT.

**La séance est ouverte à 14 h 30.**

**Secrétaire de séance : Bernard DUSSAUT.**

**M. LE PRÉSIDENT :**

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Veillez prendre place, nous allons ouvrir la séance. Je voudrais saluer les élèves du Lycée d'Enseignement Professionnel Bel Orme ; nous sommes très heureux de les accueillir au sein de notre assemblée départementale.

Mes chers collègues. La séance plénière qui nous réunit aujourd'hui est consacrée à l'examen de notre Décision Modificative Numéro 2, mais aussi à celui des orientations du Budget pour l'année 2005. Et l'exercice reste des plus difficiles, à cause d'un climat économique et social qui s'est dégradé au cours des derniers mois, dans un contexte

d'application de la Loi relative aux libertés et responsabilités locales, dont nul ne peut dessiner avec précision les contours d'application.

Je vous propose, dans un premier temps, de nous arrêter en détail sur notre Décision Modificative Numéro 2. Il s'agit là d'une étape classique, à quelques encablures de la clôture budgétaire. Elle nous permet de procéder à un certain nombre d'ajustements techniques et fonctionnels. Vous aurez constaté que cette D.M.2. de l'exercice 2004 est limitée, puisqu'elle est contenue à un peu plus de 3 M€ au titre du Budget Principal, auxquels il convient d'ajouter 3,3 M€ de mouvements d'ordres, liés en particulier à la mise à jour de l'actif. La modestie de cette modification budgétaire est, sans ambiguïté, le signe d'une bonne gestion financière de notre institution départementale, mais surtout de la capacité de nos services à procéder à de bonnes évaluations. C'est bien sûr notre politique sociale, première de nos responsabilités, qui mobilise pour sa majeure partie cette D.M.2., avec 5,8 M€ demandés en fonctionnement. Une enveloppe qui est destinée autant à l'enfance, avec l'hébergement en Maison d'Enfants à Caractère Social ou au domicile des Assistantes Maternelles, qu'aux personnes handicapées et bien entendu aux personnes en difficulté. Nous mobilisons là, chaque année, un volume de plus en plus important destiné aux actions d'insertion.

A titre d'exemple, en 2001, nous consacrons 12,9 M€ à l'insertion des personnes en situation de grande fragilité et aujourd'hui on atteint, à l'heure où je vous parle, déjà 15,5 M€ de dépenses, hors allocations du R.M.I. C'est dire que nous dépasserons les 17,5 M€ de l'année 2003. A l'instant où l'État nous a confié la totalité de la responsabilité du R.M.I., on ne peut que s'avouer particulièrement inquiets ! D'autant que le nombre de RMistes connaît une évolution redoutable. De près de 27.900 RMistes au 31 décembre 2003, notre département compte au 30 juin 2004, selon les statistiques les plus précises, 30.390 allocataires du R.M.I. C'est pourquoi il me semble d'ores et déjà nécessaire de dépasser le montant strict de notre seule obligation légale pour anticiper, et de majorer les crédits que nous avons votés, tant au Budget Primitif que lors de notre Budget Supplémentaire.

Au total, notre Budget annuel de la Solidarité atteindra 461,5 M€ contre 339,7 M€ en 2003, ce qui représente une hausse de 6,8 % d'une année sur l'autre, et encore hors R.M.I. et hors A.P.A. !

Pour autant, que ce soit en direction de nos partenaires naturels, que sont les communes et leurs regroupements, des entreprises, des collèges, mais aussi en faveur de nos politiques environnementales, culturelles et touristiques, nous n'aurons pas baissé la garde, pas plus que pour conforter la modernisation de nos axes routiers. Au total, l'exercice 2004 nous aura permis d'œuvrer sans relâche à la modernisation durable de notre territoire départemental, avec une enveloppe de 344,5 M€ d'autorisations de programmes, un montant largement supérieur à celui que nous pouvions afficher les années précédentes, se situant entre 170 et 200 M€.

J'évoquais tout à l'heure le bon travail de nos services. A cet instant de mon propos et avant de lancer le débat sur nos orientations budgétaires 2005, vous me permettrez de remercier Yves Lecaudey, notre collègue très dévoué et qui travaille beaucoup, Madame Andrée Sabouraud, notre Directrice Générale Adjointe et toute son équipe des Finances pour l'excellent travail accompli. C'est à eux que nous devons la santé budgétaire de notre institution. C'est à eux, à l'ensemble de nos agents, à votre engagement très fort, en particulier

celui de nos Vice-Présidents, que nous devons la réussite de notre politique de programmation.

Une politique de programmation aujourd'hui bien rodée et qui nous a permis, avec une vue plus juste sur l'exercice à venir, de stimuler nos investissements. Cette méthode de travail, de prospective triennale, loin d'être un carcan, favorise la transparence de nos actions. En outre, la mise en place de l'outil financier Grand Angle nous permet de mener cette politique avec un glissement annuel plus souple, et cela facilite le processus, offrant la possibilité, le cas échéant, d'effectuer, à chaque étape budgétaire, l'ajustement nécessaire.

Notre programmation pluriannuelle des Investissements pour la période 2005-2007 s'affiche à 684 M€ contre 678 M€ pour l'exercice précédent. J'ajouterai que programmer, c'est aussi agir concrètement, et qu'en 2002, 94 % de notre programmation a été affectée et 96 % en 2003. Au 30 septembre dernier, nous avons déjà, mes chers collègues, pu affecter 72 % de notre programmation pluriannuelle. Incontestablement il y a une amélioration indéniable.

Un dynamisme constant de notre collectivité, qui se traduit aussi par l'augmentation de nos dépenses d'investissement. Pour cette année budgétaire 2004, D.M.2. incluse, nos investissements auront connu une hausse de 7,4 %.

Enfin, notre programmation s'inscrira dans la poursuite logique des politiques prioritaires qui sont les nôtres ; l'action sociale, avec 62 M€ proposés dans la P.P.I., nos collègues girondins, avec 173 M€ sur les trois années, après l'effort considérable consenti en 2004 - soit 65 M€ pour les constructions nouvelles et les restructurations -, mais aussi un effort pour les infrastructures routières où la P.P.I. mobilisera 156 M€ sur le triennal, qui s'ajouteront à nos programmes plus traditionnels d'entretien.

Alors, c'est vrai, mes chers collègues, et même si notre collectivité départementale ne ménage pas ses efforts pour répondre à l'attente quotidienne des citoyens et pour œuvrer à l'aménagement durable des territoires qui composent la Gironde, un certain nombre de paramètres sont très inquiétants ; et le dernier congrès des Présidents des Conseils Généraux qui s'est tenu pour la première fois à Bordeaux l'a illustré parfaitement. Il est de mon devoir de m'y arrêter, au moment où, comme nous y invite la Loi, nous devons conduire aussi, aujourd'hui, notre débat sur les Orientations Budgétaires. On ne peut avoir la volonté de préparer l'avenir sans comprendre ce qui se passe, ici et maintenant, au présent, justement pour anticiper et agir sans faux pas. On a beau nous annoncer le retour des beaux jours, on a beau souligner avec force les signes timides de la reprise économique, la réalité est tout autre. Le chômage ne diminue pas. La consommation se tasse. Le climat général est maussade et incite au repli sur soi. Et ce ne sont pas les décisions et les annonces de transferts de charge de l'État aux collectivités qui sont de nature à nous rassurer. Et vous savez ce que j'en pense !

Ces transferts se déroulent dans un contexte de grande précipitation, sans clarté, sans véritable débat - comme nous l'avons vu au Parlement en août dernier - avec des conséquences financières très difficiles à maîtriser à l'heure qu'il est. Aussi, nous devons, nous ici dans cette enceinte, bâtir un budget et tracer une programmation sans en connaître tous les paramètres extérieurs. Aussi, pouvons-nous imaginer que l'année 2005 sera très probablement marquée par des décisions modificatives exceptionnelles, Yves Lecaudey nous dirait : destinées à rectifier le cap et à ajuster la fiscalité si nécessaire.

Sachez, en tout cas que je ne tomberai pas dans le piège à élus locaux que constitue cette décentralisation hasardeuse, et que c'est dans la clarté que nous agirons en expliquant à nos concitoyens qui est responsable de quoi : à qui nous devons ces soubresauts budgétaires !

Comment ne pas s'alarmer, en tant qu'élus mais aussi en tant que citoyen, de la remontée inexorable du chômage en France ? Les dernières statistiques sont sans ambiguïté : 9,9 % de chômage, soit 2,2 % de plus que l'an passé. Alors qu'en Gironde, nous étions passés sous la barre des 10 %, nous sommes revenus à 10,6 % de demandeurs d'emploi, au sein de la population active ! Phénomène aggravant, la précarité augmente et s'installe dans notre population. Je le disais tout à l'heure, le nombre de RMIstes a progressé lourdement : + 10 % en un an, en Gironde, pour le nombre de bénéficiaires du R.M.I. Une croissance timide qui ne favorise pas l'emploi, qui pénalise les Français les plus modestes !

Par ailleurs, on ne peut qu'être terriblement inquiet face à ce Gouvernement qui a décidé de compenser le transfert du R.M.I. vers les Départements par une portion de la T.I.P.P., sur laquelle nous n'avons aucun pouvoir puisqu'il ne s'agit pas d'un impôt. Et je préciserai qu'il y a toujours un décalage entre le versement des allocations et l'encaissement de la ressource, soit un écart qui se situe, à ce jour, autour de 4 M€ en ce qui nous concerne. L'État nous prend un peu pour ses banquiers en nous demandant d'assurer gratuitement ses fins de mois difficiles !

Ajoutons que le droit à compensation des charges d'investissements transférées sera égal à la moyenne sur cinq ans des dépenses constatées par l'État, hors taxes ! Et cela a son importance, car à chaque fois que nous investissons 100 € hors taxes, le remboursement de la T.V.A. par le Fonds de Compensation nous fait perdre près de 1 €. Là ne s'arrêtent pas les manœuvres de l'État puisqu'il est prévu, alors même qu'on annonce la reconduction pour 2005 du Contrat de croissance et de solidarité, une singulière modification de la Dotation Globale de Fonctionnement. En effet, une partie de la D.G.F. sera remplacée par une part de la taxe sur les conventions d'assurance, dont la base là aussi est figée. Faut-il préciser que le Comité des Finances Locales a émis un avis défavorable sur le gel de la dotation forfaitaire envisagée par le Gouvernement qui, par ailleurs, se révèle mauvais payeur et qui ne tient même pas ses engagements dans le Contrat de Plan ; un Contrat de Plan très en retard. On imagine ce que cela va donner pour les routes nationales qui vont, pour partie, nous être transférées et dont la modernisation est liée aux enveloppes inscrites au Contrat de Plan !

C'est dans ce climat que nous devons tenter d'évaluer au plus juste nos dépenses de fonctionnement et une préservation de nos ressources, pour favoriser les investissements sur notre territoire. Nous devons faire face à des charges de fonctionnement en hausse sensible. Le financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours devra mobiliser lui aussi toute notre attention. Sa dotation dépassera 60 M€ en 2005, avant d'être plafonnée annuellement à plus 5 ou 5,5 %, et dans le même ordre d'idées les transports devront être confortés et remis à niveau en 2005 avant de suivre une évolution générale plus apaisée. Compte tenu des informations qui sont, aujourd'hui, en notre possession, et toutes réserves émises sur lesquelles je ne reviendrai pas, nous prévoyons de contenir la hausse des taux d'imposition à un point. Je vous rappelle, à ce chapitre, que nous avons voté, en 2004, une augmentation des taux de 0,98 %, alors que la moyenne nationale se situe autour de 1,3 %.

Avec un bon potentiel d'épargne, si l'État ne continue pas à nourrir l'ambition de nous saigner, et un recours à l'emprunt raisonnable, nous pourrions avoir une capacité

d'investissement très vive. Nous devrions obtenir un investissement annuel oscillant entre 235 et 255 M€, ce qui n'est pas neutre dans la situation économique que nous traversons. Je soulignerai, à cet égard, que les collectivités locales représentent 90 % de l'investissement des administrations publiques selon l'INSEE, et que nous ne sommes pas pour rien dans l'essor du volume des opérations en terme de Travaux Publics : + 4 % en 2004. Notre volume d'investissement représente un degré inégalé depuis de nombreuses années, et il nous permet de porter ou d'accompagner nombre de projets importants, au cœur de nos compétences prioritaires - avec un effort sur les routes, pour les collèges et nécessaires en terme de solidarité - mais aussi, je l'évoquais tout à l'heure, aux côtés des communes et de l'intercommunalité, en particulier par le biais des contrats de développement durable.

Dans la prudence, avec la vigilance qui s'impose mais sans temporiser, nous devons maîtriser nos dépenses de fonctionnement, maintenir notre niveau d'épargne, avec la volonté de répondre aux transferts des charges que nous subissons, mais sans ponctionner de manière insupportable les citoyens ; et enfin, cela est essentiel, tout en renforçant notre capacité à investir à court et moyen terme. C'est toujours un exercice difficile, mais Yves Lecaudey y reviendra tout à l'heure.

Je vais donner la parole à Guy Trupin pour les dossiers liés à la Questure.

**Yves FOULON :**

Est-ce que l'on peut répondre ?

**M. LE PRESIDENT :**

Non, on répond tout à l'heure au moment de la discussion sur les dossiers. Je donne la parole à Guy Trupin.

**Rumeurs dans l'hémicycle.**

## **DOSSIER (Q) 1**

### **DELEGATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.3221.11 DU C.G.C.T. MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE – COMMUNICATION**

**Rapporteur : Guy TRUPIN**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 09 avril 2004, l'assemblée plénière du Conseil Général a donné délégation au Président du Conseil Général, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passés en procédure adaptée jusqu'à 90 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Par ce rapport il nous est rendu compte de l'exercice de cette compétence pour la période jusqu'au mois d'août 2004 et il nous est demandé de donner acte de cette communication.

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : CONFORME**

**DECISION : L'ASSEMBLEE DONNE ACTE AU PRESIDENT DE CETTE COMMUNICATION.**

**DELEGATION AU PRESIDENT  
POUR LES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE**

**Rapporteur : Jacques MAUGEIN**

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures de réformes à caractère économique et financier (dite MURCEF) autorise les assemblées départementales à déléguer à l'exécutif local la passation des marchés à procédure adaptée. Nous avons autorisé, par délibération du 9 avril 2004, Monsieur le Président à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée jusqu'à 90.000 € HT.

Le nouveau code de marchés publics ayant relevé les seuils des marchés sans formalités à 230.000 €, il nous est proposé de porter le plafond de cette autorisation à 230.000 €.

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT.** Toutefois, la Commission des Finances propose que cette nouvelle disposition entraîne une modification du règlement financier ; par souci de cohérence, l'affectation des crédits par décision de la Commission Permanente (cf page 18 du règlement financier) ne sera obligatoire qu'au delà de 230 000 € HT par opération (au sens du code des marchés publics).

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**ATTRIBUTION DE DOTATIONS EXCEPTIONNELLES AUX COLLEGES  
POUR LE PAIEMENT DE LA REDEVANCE SPECIALE  
AU TITRE DE L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

**Rapporteur : Guy TRUPIN**

Mesdames, Messieurs,

La loi sur les déchets du 13 juillet 1992 prévoit que les communes, ou leurs groupements, qui procèdent à l'enlèvement des déchets autres que ceux des ménages, sont tenus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993, d'instituer une redevance spéciale, et de nombreux groupements intercommunaux girondins ont adressé aux collèges de leur ressort un montant à payer au titre de cette redevance, pour 2004.

Ces dépenses n'étant pas prévues dans leur budget, les collèges sont confrontés à des difficultés financières. Dans le cadre de la politique départementale en faveur de l'environnement, les services départementaux vont s'attacher à trouver des moyens d'alléger l'impact financier induit par cette redevance. Il s'agira par exemple d'inciter les collèges à diminuer la production des déchets, et les groupements intercommunaux à mettre en place les collectes sélectives.

Dans cette optique, pour permettre aux collèges sollicités de faire face à ces dépenses imprévues, il nous est proposé que le Conseil Général prenne en charge une partie de cette redevance par l'attribution d'une aide financière, dans la limite de 80 % de son montant annuel.

De plus dans le cadre du dispositif existant, le Département aidera les structures intercommunales (20 % du montant des investissements HT), pour la mise en place des équipements de collecte sélective dans les collèges.

**AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS ET DU  
LITTORAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX  
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Nicolas FLORIAN :**

J'en profite sur cette délibération, non pas pour répondre ; on ne va pas refaire le film à chaque fois. D'ailleurs, dorénavant nous rentrerons en séance une fois que vous aurez terminé votre "gâterie".

Je reviens à l'ordre du jour. Sur cette délibération, c'est l'occasion pour moi de parler un petit peu des déchets. Cette assemblée a adopté, il y a quelques années, un document qui est le schéma départemental du traitement des déchets. Personnellement je ne l'ai pas eu, et pour cause, je ne siégeais pas à l'époque où il a été adopté, et à ma connaissance, ce document était de suite révisable. Nous avons mis en place une commission de révision et je souhaiterais simplement, vu l'importance du sujet pour la Gironde dans son ensemble, que nous puissions avoir une ou deux séances plénières propres à ce sujet pour parler du traitement des déchets, et voir les solutions envisagées pour l'avenir : le tri sélectif, incinération ou pas incinération. Nous sommes à l'heure actuelle, et c'est l'élu communautaire de la C.U.B. qui parle, sur un projet à Yzon qui est contesté. Nous sommes donc en droit dans cette assemblée d'en discuter et il serait intéressant que l'ensemble de nos collègues qui doivent se préoccuper du développement durable et du tri des déchets, de l'élimination des déchets pour les années qui viennent, puissent se saisir de ce dossier et qu'on ne laisse pas toute latitude à une commission, qui est sensée nous représenter, c'est vrai, de prendre des décisions, mais que ce soit une discussion collégiale en séance plénière. Pourquoi pas une ou deux séances sur ce dossier ?

**Bernard DUSSAUT :**

Pour l'instant, je rappelle que c'est toujours Monsieur le Préfet qui a la responsabilité des schémas. Sous la présidence de Guy Trupin une réflexion est amorcée. On sait que la loi va nous transférer, au mois de janvier en principe, cette responsabilité. Mais dans la démarche qui est amorcée, qui associe aussi bien les présidents de syndicats et les associations, les problèmes que vous soulevez sont abordés. Mais pour nous aujourd'hui il est trop tôt, dans la mesure où c'est toujours le Préfet qui en a la responsabilité. Il faut attendre un petit peu. On sait que dans ce département, il faudra, dans les mois et les années qui viennent, des structures d'élimination des déchets, parce qu'on en manque, certainement sous la responsabilité publique, alors qu'aujourd'hui ce sont les privés qui ont pratiquement le monopole sur ces structures. La réflexion est lancée, Guy Trupin s'en occupe avec l'ensemble du Conseil Départemental des Déchets.

**M. LE PRÉSIDENT :**

Ce qui est malheureux, c'est que je me rends compte qu'un certain nombre de collègues ici ne savent pas que j'ai créé il y a un an le Conseil Départemental des Déchets. Guy Trupin va pouvoir prendre la parole à ce sujet. Ce conseil fonctionne véritablement très régulièrement avec les maires, les présidents d'associations. Ces problèmes-là sont posés depuis longtemps et je trouve curieux...

**Nicolas FLORIAN :**

Informez-nous !

**M. LE PRÉSIDENT :**

On vous a donné tous les éléments de ce que l'on a créé, ici, dans cette maison et cela fonctionne. Je suppose que le maire de Villenave d'Ornon doit venir régulièrement à ces réunions. Le maire doit certainement informer comme cela se fait partout. Ou bien on est

absent des commissions ou bien de l'assemblée et on ne sait pas ce qui se passe, mais on doit réfléchir avant de poser un problème.

**Nicolas FLORIAN :**

Cela fonctionne tellement bien que personne n'est au courant !

**M. LE PRÉSIDENT :**

Cela fonctionne remarquablement, il y a même eu des émissions de télévision sur ce sujet. Je donne la parole à Guy Trupin.

**Guy TRUPIN :**

Je voulais seulement dire que le Conseil Départemental des Déchets a été créé il y a un an, le Président l'a dit, et Bernard Dussaut l'a repris. Dans le Conseil Départemental des Déchets il y a des conseillers généraux de la majorité et des conseillers généraux de l'opposition. Il est effectivement vrai que nous voyons parfois des conseillers généraux de l'opposition, certains sont assidus, mais d'autres que nous n'avons jamais vus. C'est une constatation, ce n'est pas une critique, chacun est libre de faire ce qu'il veut.

En ce qui concerne le devenir du schéma départemental, il est de la responsabilité du Préfet ; nous l'avons adopté, puisqu'il est co-présidé par le Préfet et le département, il y a un an. Mais nous avons demandé au Préfet de le mettre en révision immédiatement, car il ne correspondait plus aux dispositions de la vie d'aujourd'hui et aux dispositions qui sont prises, notamment au niveau des nouvelles normes européennes extrêmement contraignantes.

En ce qui concerne les informations, depuis un an, le Conseil Départemental des Déchets a créé quatre commissions. Une commission sur les moyens, une commission sur les coûts, une commission sur les collectes sélectives, une commission sur les techniques d'élimination des ordures ménagères. Ces commissions jusqu'à aujourd'hui, toutes commissions confondues, ont dû se réunir pas loin d'une vingtaine de fois. Chaque fois un compte rendu a été fait, et à ces réunions participent des élus, des maires, des conseillers généraux, des industriels, des représentants du monde associatif. Et sur la demande d'un groupe de travail, nous avons proposé, et cela va se faire dans le courant de l'hiver après le 1er janvier, d'aller rencontrer les citoyens au plus près pour leur exposer la problématique des déchets en Gironde aujourd'hui. C'est-à-dire que l'on a programmé douze réunions à travers la Gironde, dans le cadre des pays, pour rencontrer les conseils de développement, les élus, et faire des réunions portes ouvertes pour que tous les citoyens, les contribuables, puissent venir s'informer, dire ce qu'ils pensent, et être écoutés. Le véritable problème est double. La Gironde se trouve à l'aube d'une pénurie de sites ou de moyens d'élimination des ordures ménagères. Pour être bref, dans les cinq ans qui viennent, probablement avant, nous aurons des problèmes ; c'est le premier stade. La deuxième constatation, la Gironde est soumise à un régime de taxation ou de redevance qui est parfois difficile à comprendre pour nos administrés. Je ne vais pas vous faire un cours sur la Taxe sur les Ordures Ménagères (T.O.M.) ou la Redevance sur les Ordures Ménagères (R.O.M.), ou la redevance, ou la taxe, ou les budgets ; on pourra en parler autant que vous voudrez, je suis à votre disposition. Et je pense que le Président créera cette réunion toutes commissions.

## **M. LE PRÉSIDENT :**

De toute façon, je participe régulièrement aux réunions et Michel Duchêne intervient très régulièrement, il n'y a aucun problème. Ce n'est pas ma faute si vous ne savez pas ce qui se passe dans ces commissions.

## **Guy TRUPIN :**

Il faudra réfléchir, car ce sont quand même les collectivités de base qui décident du mode de paiement. Il y a obligatoirement une grosse information à faire pour amener les citoyens, d'une part à trier, et d'autre part à bien faire comprendre que les collectivités concernées font ce qu'elles peuvent avec les moyens qui sont les nôtres aujourd'hui. On n'a pas de moyens miraculeux pour faire disparaître les ordures ménagères de façon spontanée.

Aujourd'hui l'élimination des ordures ménagères est une suite de plus en plus lourde de coûts que chaque stade génère. Il y a vingt, trente ou quarante ans, les ordures ménagères c'était vite fait ; il y avait un "bourrier" au fond de la commune, on mettait tout au "bourrier", on n'en parlait plus, on remettait de la terre par-dessus. Aujourd'hui, fort heureusement, les choses ont changé, mais chaque nouvelle intervention génère un coût, et tous ces coûts s'additionnant, on arrive en fin de course à des coûts trop élevés, trop lourds, pour les citoyens. Il faut, et cela fait partie de ce que nous voulons faire à partir de maintenant, surtout dans le courant de l'hiver, lancer, sous l'égide du Conseil Général, une grande campagne d'information sur les déchets. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Pour revenir au dossier proprement dit, je voudrais saluer la compréhension des services du Conseil Général qui, lorsque me faisant l'interprète des Présidents de syndicats, je suis venu voir les services et les élus en charge de l'ensemble de ces problèmes, les Vice-Présidents, pour leur expliquer que les syndicats d'ordures ménagères étaient confrontés à la difficulté de faire payer les services publics pour les déchets qu'ils créent. Je vous garantis que cela n'a pas été simple sur le terrain, mais j'ai trouvé auprès de mes collègues du Conseil Général une audience et une attention qui m'a fait plaisir. Je me fais l'interprète des Présidents de syndicats d'ordures ménagères, je les remercie et je vous remercie Monsieur le Président.

## **DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**REPARTITION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT  
ALLOUEE AUX COLLEGES PUBLICS POUR L'EXERCICE 2005  
ET D'UNE AIDE SPECIFIQUE AUX COLLEGES  
CLASSES EN Z.E.P. ET EN R.E.P.**

**Rapporteur : Alain MAROIS**

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de la répartition des dotations de fonctionnement des collèges publics, notre collectivité souhaite réaffirmer son engagement en faveur de l'éducation.

Je vous rappelle que la dotation de fonctionnement a pour objet de financer les charges communes et les dépenses de viabilisation. Les charges communes recouvrent les dépenses liées à la pédagogie, à l'entretien et à l'administration. Elles sont calculées en fonction de coûts par élève de l'enseignement général et de l'enseignement technique qui sont, pour 2005, portés respectivement à 108 € et à 272 €. La revalorisation de ces coûts est de 1,6 %. Une base forfaitaire commune, d'un montant de 4.375 €, est accordée à tous les collèges. Elle est doublée lorsqu'un collège possède une annexe. L'enveloppe financière consacrée aux charges communes est de 6.924.029 €.

La viabilisation à financer par notre collectivité est égale à la moyenne des coûts des fluides constatée pendant les trois derniers exercices connus, de laquelle sont défalqués 10 % des produits scolaires et des versements des commensaux, ainsi que la moitié des loyers perçus. Le coût de la viabilisation à financer est de 2.370.768 €.

Enfin, une aide spécifique est accordée aux collèges classés en Zone d'Education Prioritaire et en Réseau d'Education Prioritaire. Elle est calculée en fonction de 22,87 € par élève, avec un subventionnement minimal de 7.622 €. Cette aide requiert une enveloppe de 232.237 €.

C'est donc une enveloppe financière globale de 9.527.034 € qui sera consacrée, en 2005, à notre action en faveur du fonctionnement des collèges girondins.

En conclusion, je vous saurais gré de bien vouloir entériner cette inscription budgétaire, ainsi que la répartition qui vous est proposée dans le rapport qui vous a été remis.

**AVIS DE LA COMMISSION COLLEGES ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU  
1<sup>ER</sup> DEGRE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX  
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Serge LAMAISON :**

Sur la forme il y a un petit oubli, le collègue de Saint-Aubin du Médoc n'est pas porté, je demande à ce qu'il soit réintroduit.

**Alain MAROIS :**

Nous avons, en commission, délibéré sur un deuxième rapport et nous pensions qu'il avait été transmis... Il a été transmis.

**M. LE PRÉSIDENT :**

Il a été transmis, le problème est donc réglé.

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

## CREATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES

Rapporteur : Bernard FATH

Mesdames, Messieurs,

Le rapport qui nous est présenté prévoit 19 transformations de postes pour permettre :

- la validation des réussites à différents concours des agents en fonction au Conseil Général ;
- l'adaptation des postes aux grades détenus par les agents ;
- l'adaptation des postes aux évolutions des métiers et de leur technicité.

Il prévoit également 20 créations de postes qui correspondent à :

- l'évolution des missions que souhaite prendre en charge l'institution, en particulier en direction de la jeunesse et en matière de développement durable ;
- la pérennisation d'emplois permettant des maintiens en fonction pour faire face à des besoins avérés qui se confirment, en particulier dans les domaines de la protection de l'enfance, de l'éducation ou des politiques sociales contractuelles.

**AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT.** Toutefois, parmi ces créations, il est proposé de qualifier le poste de Directeur Général Adjoint chargé de la Jeunesse, de l'Education, de la Vie Associative et des Sports. Cet emploi est susceptible d'être occupé par un agent contractuel sur la base de l'article 47 de la loi 84.53 du 26/01/84, à condition que cet agent justifie des conditions requises. La rémunération sera alors fixée en référence à l'IB HEA2, correspondant au 6<sup>o</sup> échelon du grade de D.G.A. des Services Départementaux de plus de 900 000 habitants. Il percevra le forfait du régime indemnitaire de grade afférent aux agents titulaires de même catégorie selon la famille de grade à laquelle il serait rattaché. Il sera susceptible de percevoir le régime indemnitaire complémentaire dès lors que les critères d'attribution seront remplis dans les mêmes conditions que les agents titulaires de même catégorie. Cette rémunération suivra les augmentations appliquées aux salaires des agents départementaux.

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

## **M. LE PRÉSIDENT :**

Pour vous dire que ce poste que nous avons créé de directeur général adjoint chargé de la Jeunesse, de l'Education et de la Vie Associative et des Sports sera tenu par Jean-Marie Fargeas. Andrée Sabouraud, qui est là depuis de nombreuses années, qui a construit le budget avec moi pendant si longtemps, prendra sa retraite au mois de février, et c'est Jacky Lebeau, actuellement Directeur des Ressources Humaines, qui deviendra directeur général adjoint chargé des Finances et de l'Informatique.

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

## MAINTIEN EN FONCTION DE CONTRACTUELS

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

Le rapport qui nous est soumis nous propose :

- la prolongation des contrats de quatre agents en fonction dans la Direction pour Personnes Agées et Personnes Handicapées ;
- la requalification du poste d'un agent contractuel en fonction dans la Direction de l'Informatique, des Télécommunications et du Système d'Information ainsi que l'augmentation de sa rémunération.

**AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**ACTUALISATION DES DELIBERATIONS DU 16/12/02 ET 27/06/04  
PORTANT REVISION DU REGIME INDEMNITAIRE  
DES AGENTS DU CONSEIL GENERAL**

**Rapporteur : Alain RENARD**

Mesdames, Messieurs,

Je vous présente aujourd'hui une actualisation des délibérations des 16/12/2002 et 27/06/2003 qui permet d'augmenter le régime indemnitaire du Conseil Général. Cette proposition est une volonté politique forte, afin de valoriser les tâches et l'investissement des agents du Conseil Général.

En effet, ces délibérations ont mis en place un nouveau régime indemnitaire au Conseil Général pour le compte du personnel titulaire et non titulaire de droit public. Il a été construit en deux volets : un régime indemnitaire de grade et un régime indemnitaire complémentaire lié aux fonctions exercées ou au poste de travail occupé. Cette nouvelle approche a permis d'assurer une plus grande équité dans les modalités d'attribution des primes et indemnités à travers :

- une légalisation du régime indemnitaire antérieurement versé,
- une hiérarchisation des emplois, des grades et des catégories, avec l'octroi d'un régime indemnitaire différencié par catégorie et à l'intérieur de la catégorie,
- une réduction des écarts entre filières avec une homogénéisation des familles de grade,
- une reconnaissance des responsabilités en terme d'encadrement et de management et une valorisation de contraintes particulières liées à certains postes de travail.

Après deux ans de mise en œuvre, il s'avère nécessaire de consolider le régime indemnitaire de grade, tout d'abord au regard du nouveau cadre réglementaire paru depuis le vote de la reconfiguration du régime indemnitaire de décembre 2002.

Ensuite, afin de gérer des distorsions de régime indemnitaire entre filières et à l'intérieur des catégories, et de favoriser une progression du régime indemnitaire de grade, le fonctionnement des évolutions de carrière, des ajustements vous sont proposés. Ceux-ci sont traduits dans la recomposition des familles de grade.

**AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Alain RENARD :**

Je voudrais saluer respectueusement, comme vous l'avez fait Monsieur le Président en début de séance, la présence des jeunes dans le public qui nous font l'honneur d'assister à nos débats ; ne les oublions pas dans nos débats aussi.

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

## FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Le Fonds Départemental de Taxe Professionnelle 2004, avec 17,7 M€, enregistre une baisse de 7,2 % par rapport à celui de 2003. Il est issu à hauteur de 10,8 M€ de l'écrêtement communal et de 6,9 M€ de l'écrêtement intercommunal.

Ce dernier doit être prioritairement reversé (2 M€) à la communauté de communes à TPU de l'Estuaire du Canton de Saint-Ciers/Gironde, à la communauté de communes à fiscalité additionnelle du Nord Bassin (au minimum 30 %) et aux communautés de communes de Cestas-Canéjan et du Canton de Fronsac (au minimum 20 %). Le solde (4,9 M€) est réparti entre les groupements défavorisés (2 %), les communes concernées par un établissement écrêté (51 %) et les communes défavorisées (47 %).

L'écrêtement communal (10,8 M€) est partagé entre les communes concernées (40 %) et les communes défavorisées (60 %) pour lesquelles nous reconduisons le même dispositif, à savoir :

- ↳ une dotation garantissant aux communes 90 % de leur dotation défavorisée 2003,
- ↳ une part critères, qui joue marginalement sur un peu moins de 75 000 €, en fonction du potentiel fiscal et de la ressource financière.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

### **AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Yves LECAUDEY :**

Nous ne commençons pas par le dossier le plus simple. Ce fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est alimenté à partir d'un écrêtement sur les communes dans lesquelles les établissements aboutissent à avoir des taxes professionnelles rapportées au nombre d'habitants plus de deux fois supérieures à la moyenne nationale, base d'imposition-taxe professionnelle sur nombre d'habitants. Et toute la différence, au-delà de ces deux fois, abonde le fonds départemental de péréquation. Etant entendu que c'est notre assemblée qui a la charge de répartir et que c'est le Préfet qui a la charge de mandater aux communes. Le montant du fonds 2004 s'élève à 17 730 000 €. Pour mémoire, l'an dernier il était de 19 108 694 € ; diminution de 7,21 %. Pourquoi ? S'agissant de l'écrêtement communal, qui diminue lui de 13,12 % et ne s'élève plus qu'à 10,7 M€, à l'origine la C.U.B. passant en

T.P.U. faisait qu'il n'y avait plus d'écrêtement communal pour les établissements à volume de T.P. important dans les communes de la C.U.B., essentiellement Hydro Agri, devenu Gara et Ford, mais qu'en contre partie la C.U.B. garantissait au fonds départemental un versement égal à l'écrêtement communal de l'année N moins 1 précédent la T.P.U.

En clair, les établissements pouvaient évoluer dans le volume de T.P. qu'ils dégagnaient, il n'y avait plus d'écrêtement communal à l'intérieur de la C.U.B. Mais la C.U.B. année N moins 1 par rapport au passage en T.P.U. versait une contribution figée. Je dis bien contribution figée, gelée. Or que s'est-il passé ? Dans ce reversement la C.U.B. versait à la fois le montant de la T.P. perçu et le montant de la T.P. compensé au titre de la part salaire. Or, nous savons que la part salaire dans la T.P. a diminué, par conséquent la compensation aussi, et que la C.U.B. a vu ses recettes T.P. diminuer. Et il se trouve que la loi des finances rectificative de décembre 2003 a décidé de revenir sur ce dispositif qui était initialement déclaré gelé. Il ne pouvait plus bouger. Il y avait une cohérence puisqu'on ne peut pas obliger une collectivité à reverser des recettes qui sont en diminution sans que cela soit de son fait. Cela aboutit simplement à voir le reversement de la C.U.B. au fonds départemental passer de 11,27 M€ en 2001 à 6,81 M€ en 2004.

Je fais une parenthèse : il y a une cohérence à revenir au travers d'une loi rectificative des finances sur un dispositif qui disait : le reversement est gelé à l'année N moins 1 précédent le passage en TPU. Il faudra s'en souvenir, parce qu'on est dans un cas de figure absolument identique pour la T.P. sur les bases France Télécom, cela touche la C.U.B., cela touche le Département, et cela touche beaucoup plus fort des petites communes qui ont vu France Télécom modifier sa déclaration de base d'imposition et qui, elles, sont quand même tenues à un reversement qui est figé. J'espère qu'une loi rectificative des finances aussi intelligente compensera cette deuxième injustice, et je referme la parenthèse.

Le montant du fonds, je vous l'ai donné, vous l'avez dans le rapport que vous avez sous les yeux. Composition de ce fonds : d'une part, celui qui vient de l'écrêtement communal, 10,7 M€, en diminution de 13,12 %, et celui qui vient de l'écrêtement intercommunal, je passe sur les chiffres et le descriptif. S'il y a des questions nous tenterons d'y répondre. Vous avez pour l'écrêtement communal la liste des établissements et vous notez la chute brutale de certains établissements, ce qui est le cas, en particulier, de Smurfit, conséquence directe de la tempête de 1999 appliquée à la filière bois.

La répartition dans ces conditions n'était pas facile, car le montant à répartir diminue très sensiblement. Nous nous sommes bien gardés de modifier en quoi que ce soit les clés de répartition, c'était déjà assez complexe. Nous avons donc respecté les principes des reversements prioritaires pour les communautés de communes à T.P.U. issues d'un groupement à fiscalité additionnelle, il y en a. Nous avons gardé le prélèvement prioritaire pour les communautés de communes à T.P.U. dans la limite des 20 % réglementaires, et réparti le solde comme d'habitude entre groupements défavorisés à hauteur de 2 %, entre communes concernées à hauteur de 51 % et communes défavorisées à hauteur de 47 %. Communes concernées : on prend un salarié d'une entreprise écrêtée que l'on affecte du coefficient 4 pour la famille, et le nombre obtenu doit représenter au moins 1 % de la population ; à partir de là la commune ouvre droit à la dotation commune concernée. Si bien que quelquefois, et c'est arrivé, il suffit de un ou deux salariés qui déménagent pour que l'on passe en dessous de ce seuil qui permet d'appartenir à une commune concernée ou pas.

Nous n'avons donc absolument pas modifié les clés de répartition compte tenu de la diminution du fonds, et vous avez le résultat qui vous donne dans le tableau la répartition par commune, avec la part issue de la dotation défavorisée ou de la dotation concernée et le total de ces communes. Beaucoup de communes, pour ne pas dire la plupart, verront leur dotation diminuer de 8 à 9 % ; celles qui verront leur dotation diminuer davantage seront celles qui n'appartiennent plus à la catégorie des communes concernées, comme je viens de l'expliquer.

## **DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **M. LE PRÉSIDENT :**

Avant de passer à la D.M.2. et aux orientations budgétaires, nous avons reçu deux motions concernant la crise de la viticulture. Jean Touzeau pourrait nous présenter la motion faite par les élus du groupe socialiste et ensuite Michel Hilaire pourra intervenir pour la motion des élus du groupe communiste.

# MOTION RELATIVE A LA CRISE DE LA VITICULTURE EN GIRONDE

**Présentée par Jean Touzeau**

La crise de la viticulture n'arrive pas par hasard ; depuis plusieurs années déjà, des indices laissaient présager ce qui allait advenir.

La viticulture c'est 120 000 emplois directs ou indirects. C'est aussi le développement local et l'aménagement du territoire qui sont concernés.

La consommation mondiale du vin augmente et ici, nous vivons une crise. Il faut bien admettre qu'il y a sûrement eu des erreurs d'analyses, un manque d'anticipation et sûrement des fautes.

Traditionnellement, la profession s'exprime de façon unanime mais ce temps semble dépassé. Nombreux sont ceux qui, petits ou moyens producteurs, posent aujourd'hui des questions pour comprendre ce qu'il s'est réellement passé et éviter qu'à terme, les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Nous sommes confrontés à une baisse importante de la consommation nationale consécutive, en partie, aux modifications du goût, aux mesures antialcooliques, aux prix pratiqués, à une concurrence très forte de pays émergents dans ce domaine de production. Les conséquences se sont rapidement manifestées. En l'espace de trois ans, les cours se sont effondrés, le tonneau de Bordeaux en vrac n'atteint plus les 1 000 € considérés par la profession comme le seuil minimum à obtenir.

Pour situer les risques, la surface des vignes en production en Gironde est de 123 035 hectares pour 263 000 hectares de surface agricole utilisée représentant elle-même un quart de la superficie totale du département.

La taille moyenne de l'exploitation viticole est de 13 hectares environ, et nous décomptons 9 500 exploitations qui utilisent une main d'œuvre importante et croissante.

La crise actuelle est le produit de plusieurs facteurs :

- La production qui dépasse largement le marché potentiel : 5,7 millions d'hectolitres vendus lors de la campagne d'août 2003 à août 2004 pour 8 millions de stocks, une récolte à venir d'environ 7 millions d'hectolitres.

- Des ventes réalisées en trop grosses parties sur le marché national : 63 %.

- Une concurrence très rude des grandes marques de l'hémisphère sud sur les marchés anglo-saxons. Il faut d'ailleurs constater que, très souvent, les grands noms de la viticulture girondine ont énormément investi à l'étranger.

- La commercialisation qui semble, ces dernières années, ne pas correspondre aux souhaits des viticulteurs qui mettent son efficacité sur les marchés extérieurs en doute.

Le Conseil Général, réuni en session plénière ce jour, tient à manifester sa solidarité à l'ensemble des viticulteurs qui subissent cette crise. Il souhaite intervenir sur trois domaines :

- 1) L'aide au suivi de trésorerie et au diagnostic technique des exploitations en difficulté, ceci en liaison avec la Chambre d'Agriculture ;

- 2) Le soutien de la restructuration de la dette des jeunes agriculteurs installés depuis 1990, aujourd'hui en situation difficile soit environ 10 % des 1 500 jeunes installés ;

- 3) L'accompagnement social des viticulteurs en difficultés âgés de plus de 55 ans, exploitant au plus 5 hectares de vignes, par la prise en charge d'un complément de l'aide

européenne à l'arrachage, sous condition qu'il ne puisse pas y avoir par la suite de replantation et après un examen éventuel, par les communes concernées, sur la destination du terrain.

Nos propositions doivent s'inclure dans une démarche globale afin que l'on puisse :

- Arrêter d'attribuer des droits nouveaux de plantation, quelle que soit l'appellation, en Gironde,
- Procéder à l'arrachage des plantations déclarées illicites,
- Que l'Etat intervienne pour obtenir, lorsque nécessaire, de la M.S.A., un étalement sans pénalités des charges de cotisations.

**Jean TOUZEAU :**

C'est un dossier particulièrement suivi par notre Conseil Général. Nous avons eu plusieurs rencontres et nous nous sommes donnés jusqu'à la fin du mois, en liaison avec la Région et avec les représentants de la profession, les professionnels, pour essayer de mettre en place un dispositif de soutien.

L'un des problèmes qui se pose aujourd'hui, en plus de ceux que je me suis permis de mettre en avant, c'est bien évidemment que nous n'avons pas le sentiment que l'Etat souhaite intervenir dans cette action de solidarité.

Lorsqu'on évoque, par exemple, l'arrachage qui est au cœur de ces débats, et sur lequel nous nous sommes situés dans le cadre de cette motion uniquement sur un accompagnement social des viticulteurs âgés de plus de 55 ans, il faut dire qu'aujourd'hui la démarche vise à essayer de faire intervenir les collectivités territoriales avec un complément de fonds européens, mais sans un centime de l'Etat. Il est évident que c'est quand même, vous l'admettrez avec nous, l'un des points qui véritablement mérite un examen tout particulier. On ne peut en aucun cas concevoir que dans cette période de crise, le Gouvernement, l'Etat se tourne exclusivement vers les collectivités territoriales mobilisant des fonds européens sur des politiques d'arrachage qui méritent réflexion. On ne peut concevoir un soutien à l'arrachage qu'au moins, à minima, il n'y ait pas de plantations dans l'avenir ou de plantations concomitantes, ce qui n'est pas clairement affirmé par les uns et par les autres. Voilà pourquoi cette motion aujourd'hui présente la position du département sur ce dossier qui est bien sûr en cours de discussion.

Ce sont nos collègues Alain Leveau, et Jean-Pierre Soubie, eux-mêmes viticulteurs, qui participent à mes côtés aux discussions, permettant ainsi de positionner le département sur un dossier qui nécessite tout d'abord un véritable projet des professionnels, pour situer les objectifs et l'avenir de cette richesse constituée par la viticulture pour notre département.

**M. LE PRÉSIDENT :**

Je donne la parole à Michel Hilaire pour présenter la motion du groupe communiste.

**Michel HILAIRE :**

Je vais rapporter la motion présentée par les conseillers généraux communistes.

# MOTION RELATIVE A LA CRISE DU SECTEUR VITIVINICOLE

**Présentée par Michel Hilaire**

Le Conseil Général, réuni en séance plénière ce jour, attire l'attention de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales, sur la crise du secteur vitivinicole qui met en péril un pan entier de notre économie et les emplois qui lui sont liés. Ainsi, alors que le prix de revient d'un tonneau de Bordeaux Rouge se situe entre 800 et 950 €, son prix de vente est aujourd'hui largement inférieur, aux environs de 750 €.

Le Conseil Général, réuni en séance plénière ce jour, demande quelles mesures Monsieur le Ministre compte prendre pour qu'il soit mis fin à cette pression inacceptable, imposant aux producteurs la vente à perte. Ils demandent d'intervenir pour qu'un prix plancher de 1 000 € le tonneau soit validé par l'interprofession, le Gouvernement, les instances européennes au nom du principe de subsidiarité. S'il le faut, le Conseil de la Concurrence et la Commission d'examen des pratiques commerciales peuvent être saisis.

**Michel HILAIRE :**

La question pour nous, au-delà de la crise de la viticulture, qui est aujourd'hui un constat, est de déposer une motion qui permet le soutien le plus large à ce qui fait l'essentiel des raisons de la crise et au problème important du paiement de 1 000 € le tonneau.

Concernant le prix de revient d'un tonneau de Bordeaux Rouge, ce sont des constats à partir du travail réalisé, que je tiens à votre disposition, d'un cabinet langonnais qui a fait cette étude à partir du travail de quarante deux exploitations du langonnais.

Concernant la vente à perte imposée aux producteurs, nous considérons aujourd'hui que les moyens existent, et pas simplement pour les simples viticulteurs, et même si c'est une bonne chose qu'ils acceptent de vendre à moins de 1000 € le tonneau, mais les viticulteurs ne sont pas les seuls à pouvoir dire non. C'est vrai que quelquefois l'esprit de la société est tellement libérale qu'on s'auto-stimule à un point où l'on oublie les lois de la République et les lois européennes. Si je prends simplement l'idée d'un prix plancher, je dis que la législation française permet l'instauration d'un prix plancher, comme a pu le faire d'ailleurs le Ministre de l'Agriculture le 12 juillet 2000 pour la commercialisation des pêches et des nectarines. C'est l'article L 632-3, alinéa 3, qui prévoit que les accords conclus dans le cadre d'une organisation interprofessionnelle comme le C.I.V.B. peuvent favoriser la mise en œuvre, sous le contrôle de l'Etat, de règles de mise en marché de prix et de conditions de paiement. Ce qui veut dire clairement que aujourd'hui si des organismes interprofessionnels le demandent, ces règles peuvent être mises en œuvre.

De la même manière, c'est vrai qu'aujourd'hui on nous dit que ce n'est pas possible et que la loi ne le permet pas. Je dis que, même y compris au niveau européen, il est possible d'intervenir pour un prix plancher, il n'y a aucune loi européenne. Au contraire aujourd'hui imposer un prix de paiement du tonneau en dessous du prix et du coût, cela peut être

considéré comme une atteinte à la liberté du commerce. Le contrôle européen à la concurrence peut être saisi. Les textes de référence, articles 81 et 82 du traité de la communauté européenne relatifs à la concurrence pourraient fausser le commerce entre les états membres, et nuire au jeu de la concurrence. Ces textes énumèrent un certain nombre de pratiques jugées illégales. On y retrouve les accords concertés, abuser d'une position dominante (et je considère aujourd'hui que le négoce abuse d'une position dominante sur le marché), et imposer des prix de vente ou des prix d'achat dans des conditions non équitables (je considère que c'est le cas aujourd'hui). Donc les législations européennes et de notre pays nous permettent aujourd'hui de préserver les intérêts des viticulteurs dans leur masse par la fixation, et intervenir auprès du Ministre est une chose tout à fait possible, et y compris saisir la concurrence et les prix sur l'examen des pratiques commerciales qui aujourd'hui sont déclarées.

Pour notre part, nous ne considérons pas que la loi du marché soi-disant ferait qu'aujourd'hui il y a fatalement surproduction. Si on regarde les chiffres de manière attentive, et tout le monde peut se procurer les chiffres, la récolte d'appellation Bordeaux, le total est significatif, de 3,100 millions d'hectolitres en 1998, de 2,9 millions en 2004, compte tenu que la différence de rendement, on peut associer des surfaces plus importantes, les rendements ont baissé, d'une manière générale, il y a eu une baisse de la production qui accompagne la baisse de la consommation et qui n'est pas significative sur un équilibre ou un déséquilibre important du marché. Il nous faut revoir cette façon de réfléchir.

Moins que jamais il faut exonérer le négoce de sa responsabilité, il faut que le négoce redevienne, en alliance avec les viticulteurs, à travers des instances comme le C.I.V.B., des organismes de popularisation de notre vin au niveau national et international. D'autre part, on ignore parfois beaucoup trop qu'aujourd'hui l'atteinte très forte portée au pouvoir d'achat, en particulier dans notre pays en Europe, à la masse des habitants et des citoyens, est aussi un facteur de déséquilibre du marché. Il faut observer les choses avec plus de discernement et dans le détail. Et enfin la volonté de favoriser les vins étrangers, et en particulier du nouveau monde, avec des règles de production qui sont fondamentalement différentes des nôtres, là aussi la responsabilité du négoce me semble importante, on ne compte pas les noms des négoce bordelais qui ont investi avec la plus value réalisée sur la sueur des viticulteurs en investissant dans ces vins du nouveau monde qui viennent les concurrencer.

**Alain RENARD :**

Mon intervention, par rapport à une histoire relativement récente, où un certain nombre de nos secteurs agricoles dits périphériques se sont vus visités, par ce que j'appellerai des prédateurs qui venaient faire leur marché en terme de droits de plantation pour conforter leurs exploitations de vignoble de grande qualité, de grande performance qualitative et aussi de grande rentabilité. Il semblerait nécessaire que dans les propositions que nous formulons, nous n'en restions pas au fait qu'il n'y ait pas attribution de droits nouveaux de plantation, mais que nous demandions à ce que dans ces circonstances-là on fasse cesser ces transferts de droits de plantation qui amènent à ce qu'aujourd'hui on a à nouveau des visiteurs sur nos vignobles pour acheter du foncier à bon compte pour récupérer à nouveau des droits de plantation, pour à nouveau conforter leurs exploitations de grande qualité et de grande évolution qualitative et aussi de la marge qu'ils continuent à dégager. Je souhaiterais que l'on soit encore plus précis et qu'avant de faire appel à une certaine solidarité nationale, finalement très locale vu son financement, qu'on impose ce minimum de règle et de respect des secteurs qui sont les plus touchés aujourd'hui.

Ma deuxième réflexion, dans les circonstances que nous vivons, est que je fais partie de ceux, avec Alain Leveau, à un certain moment au Conseil Général, qui souhaitaient que l'on sache moduler nos aides, nos soutiens par rapport aux capacités contributives de ceux qui ont à investir, et je crois qu'en la matière, il faudra aussi être vigilant au type de réponse différenciée à apporter selon les situations rencontrées.

**Yves D'AMECOURT :**

Je souhaiterais m'exprimer sur ces deux motions, d'abord sur la forme. Je regrette que ces propositions n'aient pas été faites en commission agricole. Pour ma part, cela fait trois commissions dans lesquelles je m'exprime sur le sujet de la crise vitivinicole, et je demande où l'on en est et ce que l'on fait. Jean Touzeau me répond : on travaille. Mais la commission agricole n'a jamais été consultée sur cette motion ; c'est bien dommage parce qu'on a au sein de la commission agricole des compétences. Et le fait que Michel Hilaire soit obligé d'être le rapporteur d'une motion d'un côté et que le groupe socialiste rapporte une deuxième motion de l'autre et que l'on soit obligé de réagir dans l'hémicycle, je ne vois pas tellement à quoi cela sert. Mais je suis tout neuf, vous m'apprendrez comment cela marche.

**M. LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi de vous interrompre : c'est un non sens. Ce sont des propositions qui émanent des groupes politiques et non pas des commissions, il faut que les choses soient claires. Ici dans cette enceinte, le groupe U.M.P. peut proposer une motion de la même manière.

**Yves D'AMECOURT :**

En l'occurrence, je m'exprime toujours sur la forme. Il est bien dommage qu'il n'y ait pas un copyright de la Chambre d'Agriculture sur cette motion, et quand vous avez rencontré la Chambre d'Agriculture, ce n'était pas le Groupe Socialiste qui rencontrait la Chambre, c'était bien le Conseil Général...

**M. LE PRÉSIDENT :**

Ceci pour éviter un contre sens. Il s'agit d'une motion émanant d'un groupe politique. Ce que nous faisons régulièrement toutes les semaines, nous rencontrons la Chambre d'Agriculture, le Président du C.I.V.B., les viticulteurs de base.

**Yves D'AMECOURT :**

Lors de la dernière commission Habitat, Gilles Savary se demandait à quoi servait une commission Habitat. Je me demande maintenant à quoi sert une commission agricole ?

Sur le fond, les chiffres que cite Jean Touzeau sont exacts puisqu'ils émanent de la Chambre d'Agriculture. Il faut simplement dire que les 7 millions d'hectolitres qui vont être produits cette année sont pour une partie bloqués, 6 millions d'hectolitres sont libres à la vente, puisque l'ensemble des appellations girondines se sont obligées à ne libérer que cinquante hectolitres par hectare, le reste sera débloqué en fonction de la situation de marché

et en fonction du climat l'année prochaine. La prime européenne pour l'arrachage est de 6 300 €, et le département de Loire Atlantique a cofinancé cette prime avec une prime de 2 300 € Je ne sais pas pour l'Etat. Je donne quelques chiffres pour alimenter le débat. Je suis conseiller général, je ne suis pas un représentant du Ministre de l'Agriculture.

Enfin sur les mesures que vous proposez ensuite sur la cessation des plantations nouvelles, c'est fait puisque lors de sa dernière assemblée, la fédération a décidé unilatéralement de ne donner aucun droit de plantation nouveau. L'année dernière les seuls droits de plantation nouveaux avaient été accordés aux seuls jeunes agriculteurs, et si on ne leur avait pas donnés ils se seraient retrouvés dans la même situation que les reclassés, puisqu'ils avaient signé des contrats avec leur banque, avec l'Etat, et ces contrats établissaient notamment la plantation de vignes....

Sur la proposition d'Alain Renard d'interdire les vases communicants entre appellations au sujet des droits de plantation, il me semble que c'est une proposition de bon sens et que nous devons aller dans cette direction. Il y a un autre vase communicant contre lequel on pourrait lutter, c'est le vase communicant des replis, qui fait qu'une appellation, dite hiérarchiquement supérieure, en Gironde elles sont toutes hiérarchiquement supérieures à l'appellation Bordeaux et à l'appellation Bordeaux Supérieur, peut déverser ses excédents dans l'appellation régionale Bordeaux Supérieur et Bordeaux. Et il n'est pas étonnant aujourd'hui que ce soit ces deux appellations régionales Bordeaux Supérieur et Bordeaux qui prennent de plein fouet la crise, et c'est notamment à cause de ces replis. Il n'y aurait, ne serait-ce qu'un centilitre de repli, imaginez qu'un négociant ait dans son chai une appellation supérieure, tels que les Côtes de Blaye ou les Côtes de Bourg, ou les Côtes de Castillon, et que le prix du Bordeaux dépasse celui du prix des Côtes, le négociant vendrait naturellement son vin dans le prix du Bordeaux qui redescendrait en bas de l'échelle. Aujourd'hui si le Bordeaux et le Bordeaux Supérieur occupent le bas de l'échelle, c'est à cause de ce phénomène des replis, qui est un phénomène autorisé par la loi rurale. Je souhaiterais que l'on ajoute un vœu à cette motion qui serait de modifier la loi rurale, et notamment de modifier l'article qui permet à un négociant de replier une appellation hiérarchiquement supérieure vers une appellation régionale.

Sinon sur le reste, vos propositions sont bonnes. Je remarque que le Conseil Général s'est rendu à une solution qu'il n'envisageait pas au départ, qui est d'aider à l'arrachage pour les viticulteurs de plus de 55 ans et qui souhaitent arrêter leur activité ; c'est une mesure de bon sens, car autant quand un viticulteur a derrière lui une succession, il faut plutôt l'encourager à continuer et à passer la crise, autant si derrière lui il n'a pas de succession, il faut l'aider à arrêter son activité tout en conservant sa terre.

Enfin dans les mesures finales, je pense qu'il serait intéressant aussi, dans certains cas, d'aider certains vitiviniculteurs, qui font leur vin et dont les chais ne sont pas aux normes et qui n'ont pas les capacités à acquérir des matériels aux normes, à adhérer s'ils le souhaitent à des structures de type coopérative, si les caves coopératives le souhaitent, et que cette aide ait deux volets : un volet pour le viticulteur et un volet pour la cave coopérative qui l'accueille.

De même, il y a en Gironde des groupements de commercialisation qui sont surtout des groupements de commercialisation de coopérateurs, il serait pertinent d'étudier la possibilité pour des viticulteurs indépendants d'adhérer à ces groupements de commercialisation,

puisqu'il y a un gros problème dans la commercialisation des vins, notamment pour les viticulteurs indépendants qui se retrouvent isolés.

Enfin, il serait intéressant qu'au niveau de l'interprofession bordelaise, on ait un vrai plan de communication sur nos produits, Michel Hilaire le disait, la Gironde représente 2,5 % du marché mondial, c'est-à-dire une goutte d'eau. Elle a quand même une notoriété au niveau des vins importante, et je pense que beaucoup de marchés, on pourrait parler de la Thaïlande, de la Chine, commencent à s'ouvrir au vin. On pourrait aider l'interprofession à communiquer sur nos vins, il y a des choses efficaces à faire qui ne coûtent pas forcément cher.

### **Jacques FERGEAU :**

Je voudrais faire un petit point par rapport à la situation aujourd'hui, où nous nous trouvons actuellement au niveau mondial en période de surproduction, quelle que soit la région de l'hémisphère nord. Nous trouvons dans toute la France des surproductions énormes. Je faisais le point avec la Charente où ils sont rendus à 130/140 hectolitres de production à l'hectare sans quota maximum, c'est-à-dire qu'ils vont pouvoir sortir 130/140 hectolitres à l'hectare. Je ne parle pas de l'Espagne où actuellement dans la Mancha ils sortent à 160 hectolitres l'hectare. Nous nous trouvons avec des volumes énormes, les négociations ont commencé, en particulier avec l'Italie, l'Espagne, qui nous proposent actuellement en ramenant le prix entre 300 et 400 € le tonneau. Donc l'inquiétude est grande, du fait du volume et du fait des prix que nous allons trouver sur le marché. J'ai pu constater, ne serait-ce qu'en début de semaine, des contrats sur des volumes de 5 à 10 millions de litres, des marchés traités, en particulier pour les marchés nordiques, du nord de l'Europe, des marchés anglais traités à 400 ou 450 hectolitres l'hectare. Nous voyons dans quelle situation nous sommes aujourd'hui dans notre région sur Bordeaux.

Se posent les problèmes soulevés sur l'arrachage. Personnellement je serais assez méfiant de savoir ce que l'on arrache. Aujourd'hui à Bordeaux, nous savons que nous manquons de blanc pour en avoir arraché trop à un moment, donc soyons méfiants là-dessus, sur l'arrachage.

Ce qu'il manque aujourd'hui, non pas au niveau des négociants puisqu'ils ont fait leur marque qui se vend, mais au niveau des coopératives comme des producteurs, c'est le moyen de vendre sous un nom de marque. C'est ce que n'ont pas fait le C.I.V.B. et certaines caves coopératives. Et ce sont donc les petits producteurs qui supportent cela, puisque les négociants adaptent leurs achats par rapport à leurs besoins, et si le vin est trop cher à Bordeaux ils iront l'acheter ailleurs. Ce qu'il faut c'est adapter par rapport au marché ; en France il y a le volume, il y a les quantités, il n'y a pas besoin d'aller très loin. Le blocage d'une partie de la production fait que l'on aura moins à vendre de vins de Bordeaux, ce qui va faire monter les prix. C'est une bonne chose. Mais si le prix monte, va-t-on pouvoir vendre nos produits ?

Toujours est-il que nous sommes aujourd'hui dans une situation où nous avons des petits producteurs qui sont en grande difficulté, et c'est le véritable problème que nous, Conseil Général de la Gironde, nous avons à régler aujourd'hui. Nous avons des petits producteurs qui sont au bord de la faillite quand ils ne sont pas en faillite. Il faut réagir par rapport à la M.S.A., au tribunal de commerce. Je vous fais une proposition Monsieur le Président, il faut que l'on rencontre au plus vite les magistrats du tribunal de commerce pour faire une mise au point et prendre des mesures avec eux qui s'imposeront à tous, aux

banquiers, aux organismes sociaux et autres bailleurs. Je pense que des mesures urgentes peuvent être prises. Il faut agir rapidement. Parce que les mesures de vente, etc., il faut les prendre, mais elles seront prises avec du temps. Mais aujourd'hui il y a des gens qui sont pendus, il faut réagir très vite. Ce que je suggère c'est de rajouter à notre motion cette rencontre avec le tribunal de commerce pour prendre des dispositions.

**M. LE PRÉSIDENT :**

Le droit d'ingérence, ce n'est pas possible, c'est la séparation des pouvoirs.

**Yves D'AMECOURT :**

Le dernier point de mon propos concernait la communication et je souhaite féliciter chaleureusement nos collègues parlementaires, Gérard César, Philippe Dubourg et Jean-François Régère, qui viennent de faire en sorte que la loi Evin soit modifiée. Les vignerons, les négociants de Bordeaux et de France, et tous ceux qui vivent et aiment le vin étaient las. Depuis la naissance de la loi Evin, pas un été, pas un mois, sans une initiative visant le vin. C'est cette loi inadaptée, la loi Evin, que, sans remettre en cause, Gérard César a proposé d'amender.

En effet, ce n'est pas le vin qui tue, ce sont les attitudes excessives, les comportements de tel ou tel qui sont responsables de drames humains. Il en va du vin comme de la voiture. Personne ne dit jamais : "sur la R.N. hier une B.M.W. a tué quatre personnes", mais plutôt : "un chauffard a tué". Il en est de même pour le vin : ce n'est pas le vin qui tue sur la route, mais bien le comportement de certains buveurs. Il n'y a pas de loi pour interdire les voitures, nous ne voulons pas de loi pour interdire le vin.

Chers collègues, méfions nous des hommes et des femmes qui souhaitent que l'on ne mange plus de saumon parce que c'est cancérigène, plus de fromage parce que cela donne du cholestérol, plus de bière parce que cela donne du ventre, plus de vin parce que c'est mauvais pour la santé..., et qui bientôt nous demanderont de rester chez nous à cause de la pluie, du vent, du soleil, qui ont un effet sur la peau. Je crois qu'il nous faut l'admettre, vivre rend malade ! Mais vivre c'est la vie et comme disait Coluche : "rien ne sert de mourir guéri !"

Le Premier Ministre, lors de sa rencontre avec la filière en début d'année, a pris position pour la modération et contre la prohibition...

**M. LE PRÉSIDENT :**

Vous avez parlé longuement, il faudrait peut-être conclure !

**Yves D'AMECOURT :**

Je remercie donc Gérard César d'avoir conçu cet amendement, ainsi que les parlementaires girondins d'avoir appuyé ce texte. Je dois dire, pour être parfaitement honnête, que d'autres suffrages sont venus soutenir cet amendement : deux membres du groupe communiste, quatre membres de l'U.D.F. et six socialistes quand douze ont voté contre.

Je ne résiste pas au plaisir de vous citer les parlementaires socialistes : Messieurs Bascou, Dehoux, Dupré, Mesquida, Pérez et Sicre. Et oui, comme moi, vous pouvez constater qu'aucun député socialiste girondin n'a voté cet amendement. Comme quoi je me permets de vous citer Monsieur le Président : "Entre dire et faire il y a la place pour la sincérité" !

**Gilles SAVARY :**

Je ne voulais pas intervenir sur ce débat, mais je trouve extrêmement cynique que vous expliquiez aujourd'hui, pour faire oublier que c'est le durcissement des lois Sarkozy de sécurité routière, que c'est la faute des vins s'il y a une crise. Vous savez que ce n'est pas la cause de cette crise. Vous savez que tous les records de prospérité viticole ont été battus sous la loi Evin en 1995, que ce soit en prix ou en quantité. Et vous savez enfin que les assouplissements que vous apportez profiteront à Monsieur Lurton et à son industrie viticole internationale plutôt qu'aux petits viticulteurs en difficulté qu'on subventionne aujourd'hui.

**Bernard DUSSAUT :**

Je voudrais simplement signaler, que lorsque l'amendement est venu au Sénat, Philippe Madrelle et moi, nous l'avons voté. On peut se demander, dans ce Gouvernement, qui commande, puisque, à quatre jours d'intervalle, on a d'un côté un amendement qui passe à l'Assemblée Nationale que vous avez soutenu, et quatre jours après Monsieur Douste Blazy fait passer au Sénat un amendement qui va à l'encontre du premier. On se demande vraiment qui commande dans ce Gouvernement ! A quatre jours d'intervalle, deux positions complètement différentes...

**M. LE PRÉSIDENT :**

C'est la samba brésilienne !

**Jean-Pierre SOUBIE :**

J'attirai votre attention, ici même, au mois de décembre 2003, lors du débat budgétaire, sur la situation de la viticulture girondine et sur l'effort, me semblait-il, que devrait réaliser notre collectivité pour la soutenir. Cela a été dit tout à l'heure, notre département a une superficie qui dépasse 1 million d'hectares, et une surface agricole utile de 263 000 hectares, et près de la moitié de cette surface, soit 123 035 hectares exactement, est plantée en vigne. On produit aujourd'hui plus de vin de Bordeaux qu'on ne sait en vendre. Avec une commercialisation totale annuelle de 5,7 millions d'hectolitres pour un chiffre d'affaires évalué à 3,3 milliards d'euros, les vins de Bordeaux jouent un rôle indéniable dans l'économie nationale.

Les syndicats de Bordeaux se sont engagés au mois de juillet dernier à limiter à 50 hectolitres à l'hectare les quantités commercialisables en 2004, alors que les vignes girondines ont battu cette année des records de production dépassant de 50 % la quantité commercialisable à l'hectare. Je pense que cette baisse des rendements pour la prochaine campagne, telle qu'elle a été décidée par la profession elle-même, est un "mal nécessaire" pour retrouver rapidement un niveau de cours rémunérateur que tout le monde s'accorde à fixer aux alentours de 1000 € le tonneau. Nous n'y sommes pas aujourd'hui.

Nous avons reçu ces derniers mois tous les acteurs de la filière. Je dirai que cette filière n'apparaît pas solidaire, et tout particulièrement sur la question de l'arrachage. Le C.I.V.B. demande aux collectivités territoriales, au Conseil Général et au Conseil Régional, d'abonder la prime d'arrachage de Bruxelles qui devrait être de 6300 €/ha environ, de façon à la doubler, et ce sur 10 000 ha de vignes. Beaucoup de viticulteurs ne sont pas favorables à cette mesure et estiment : que l'effet sur les volumes produits sera faible à court terme ; que tout arrachage de vigne en Europe sera immédiatement compensé, comme s'accordent à le dire tous les analystes sérieux, par de nouvelles plantations dans l'hémisphère Sud ; qu'en tout état de cause cet arrachage définitif aidé ne devrait concerner que des publics très ciblés, en veillant à ce que n'en profitent que ceux qui en ont réellement besoin et que l'argent public soit utilisé à bon escient.

A ce point de mon propos, je voudrais faire une remarque mes chers collègues. Si on ne produit déjà plus en France, d'acier, de charbon, de téléviseurs, de textile, d'électroménager, d'ordinateurs, de téléphones portables, et si aujourd'hui on nous dit qu'il ne faut plus produire de vin parce qu'on ne sait pas le vendre, je me pose la question de savoir ce qu'on fera demain dans notre pays.

Plutôt que de proposer l'application de mesures malthusiennes, je préférerais que nous aidions la profession à faire de gros efforts en matière de qualité et en matière de commercialisation à l'exportation, comme le recommandait un récent rapport du Sénat. Il nous faut non seulement reconquérir des marchés dans l'Europe du Nord, où nous nous sommes faits tailler des croupières par les pays du nouveau monde, mais aussi être de plus en plus présents et offensifs sur les marchés de l'Europe de l'Est et d'Asie. 63 % des vins de Bordeaux aujourd'hui sont vendus en France, et seulement 37 % à l'exportation. Il faut inverser cette tendance, et faire preuve de plus de compétitivité par une présence suffisante et dynamique, en particulier sur le segment des "premium" qui est le cœur de cible aujourd'hui de la compétition internationale.

Bien entendu, je suis favorable aux deux motions présentées.

Je voudrais répondre à Yves d'Amecourt que si la consommation de vin a beaucoup diminué dans les restaurants en France depuis plusieurs mois, ce n'est pas la faute de la loi Evin, c'est la faute des mesures Sarkozystes.

### **Rumeurs dans l'hémicycle.**

#### **Philippe PLISSON :**

C'est un débat intéressant et un débat vital, parce que la viticulture dans notre département est un vecteur important de notre économie. Je constate au moins l'unanimité entre nous, nous sommes tous mobilisés pour la défendre ; maintenant nous n'avons pas tous ni le même diagnostic, ni les mêmes remèdes. Il faut toujours partir d'un diagnostic. Il faut bien le constater entre nous, que l'on a eu quand même une certaine anarchie à un moment donné. Tout le monde a tiré la sonnette d'alarme, on avait des plantations bientôt sur la place de l'église, tous les terrains étaient gelés par l'agriculture et on plantait partout. Ce qui devait arriver arriva, nous sommes maintenant dans une surproduction. Je surenchéris aux propos de

mes collègues, vous savez très bien que la loi Evin a été votée, cela n'a pas empêché la flambée des cours du vin et la flambée des terrains agricoles. Donc votre argumentation est relativement spécieuse.

Aujourd'hui, nous sommes devant une situation à laquelle tout le monde doit essayer de trouver des solutions. Je voudrais constater que l'on nous annonce 600 à 1000 disparitions d'exploitations agricoles en Gironde. C'est énorme, c'est dramatique. Quelles vont être ces exploitations ? Ce que je crains quand même par rapport à la tournure que prennent les événements, c'est que ce soient les petites exploitations qui aujourd'hui disparaissent, on est dans cette configuration. Certains crient "arrachage", et je vois certains et les mêmes parfois ou leur famille qui continuent à planter au moment où l'on vous parle. J'ai eu l'occasion avec mon ami Gilles Savary de me promener dans la ville de Léognan, où j'ai vu des plantations fraîches et où j'ai vu ce qu'on appelle chez moi des "traités" pour planter. Donc il faudrait peut-être commencer à arracher devant sa porte avant de dire aux autres : arrachez !

Je crois que la profession doit commencer à faire le ménage chez elle. Les mêmes d'ailleurs que j'entends pleurer disant : la concurrence étrangère, l'Argentine, le Brésil, le Chili, sont les mêmes qui ont des plantations dans ces pays, qui ont eux-mêmes délocalisés, les plus gros, et des noms on peut en donner, et malheureusement ils sont souvent d'un autre parti que le mien, il vaut mieux ne pas s'en vanter !

Aujourd'hui, devant cette situation la profession doit s'organiser. Il faut améliorer la commercialisation, il faudrait un vin générique, il faudrait pénétrer ces marchés qui dans tous les pays, y compris les pays anglo-saxons, sont en train de s'ouvrir pour le vin et où la France est absente, parce que trop arrogante peut-être, parce que pas assez près des consommateurs.

Si on met en place une politique d'arrachage, je tiendrai là aussi à ce que l'on respecte l'équité. On parle aujourd'hui d'arrachage, on n'a que ce mot à la bouche, en même temps que ceux qui aussi préconisent les 50 hectolitres à l'hectares, parfois ne l'applique pas à eux-mêmes, compte tenu du fait qu'ils sont dans des secteurs où il n'y a pas de crise, les grands secteurs viticoles de la Gironde. Tout le monde doit être sur le même plan. Si on doit faire des arrachages, tout le monde doit y participer, toutes les appellations, tous les viticulteurs au prorata de leur superficie, et pas demain s'employer à faire disparaître les plus petits.

Yves d'Amecourt, j'ai entendu votre profession de foi, relativement émouvante, et qui venait du cœur. Aujourd'hui, vous avez aussi une responsabilité politique en tant que politique, en tant que conseiller général, en tant que responsable agricole, et en tant que membre d'un parti du Gouvernement. Je pose la question de savoir que fait le Gouvernement alors que l'on demande au Conseil Général sa participation, que fait le Gouvernement de la France pour aider la viticulture girondine ? Cette question, je pense que vous l'avez posée et que votre parti qui est au Gouvernement doit pouvoir y répondre par votre voix. La question je vous la pose et j'attends une réponse.

Pour en finir, le Conseil Général a toujours été près des viticulteurs, on a pu le constater avec les problèmes par rapport à la grêle en juillet 2003, nous avons été solidaires des viticulteurs sinistrés. Nous avons sauvé certains viticulteurs, et je remercie mes collègues Alain Leveau, Jean Touzeau, Jean-Pierre Soubie d'avoir accepté de donner une participation pour l'assurance grêle aux viticulteurs. Nous avons aidé les viticulteurs à ce moment-là, parce qu'il y avait un problème particulier. Aujourd'hui nous sommes dans une crise qui est

structurelle, il faut que chacun y mette du sien, mais le Gouvernement le premier. Dans cet espèce de désordre d'ultra-libéralisme que par ailleurs vous prônez, n'attendez pas du Conseil Général qu'il vienne vous aider à faire disparaître les plus petits viticulteurs, parce que nous les avons toujours défendus et nous continuerons à les défendre.

#### **M. LE PRÉSIDENT :**

Il ne faudrait pas croire que le Conseil Général est pour l'arrachage. Il faut relire la motion. Je cite "3) L'accompagnement social des viticulteurs en difficultés âgés de plus de 55 ans, exploitant au plus 5 hectares de vignes, par la prise en charge d'un complément de l'aide européenne à l'arrachage". Ne nous lançons pas dans cette politique comme certains voudraient nous entraîner. Nous connaissons les viticulteurs, je suis d'une famille de viticulteurs. Ils ont fait des investissements considérables, ils se sont endettés au Crédit Agricole, ils ne veulent pas qu'on sacrifie leur outil de travail. Dans cette motion on parle des viticulteurs en difficulté âgés de plus de 55 ans exploitant plus de 5 hectares de vignes.

#### **Gilbert MITTERRAND :**

Je vous remercie de donner cette précision qui était le centre de l'intervention que je voulais faire, après avoir entendu Yves d'Amecourt. Je me réjouis de l'esprit et des propositions qui sont faites dans cette motion pour apporter notre contribution à une réponse qui est la nôtre. Mais j'espère qu'il y aura d'autres personnes qui répondront à leur manière, à leur niveau de compétence. Et cette motion correspond parfaitement, dans son esprit, dans ses moyens, à l'esprit qui est le nôtre. C'est-à-dire d'abord des interventions à caractère social pour aider les gens qui vont souffrir dans cette crise, qui sont les plus fragiles, et pour me réjouir, finalement, si j'ai bien compris, d'une adhésion totale de Yves d'Amecourt à cette motion, mais voulant faire penser que nous nous faisons les paroles d'une Chambre d'Agriculture. Comme si nous n'étions pas assez grand pour le faire, et comme s'il fallait que ce soit la Chambre d'Agriculture qui écrive la motion pour que vous soyez d'accord avec elle, et dès que c'est nous qui le faisons, vous soyez contre. Je pense que ce n'était pas ce que vous vouliez dire, je souhaite que cela soit précisé. Ce qui m'a fait un peu douter, c'est cette insistance que vous avez eue à insister sur l'arrachage, comme étant une satisfaction pour vous de voir la conversion que nous aurions eue vis à vis de cette technique d'arrachage. Vous vous êtes "réjoui" de cette conversion tardive vers... Surtout, je veux marquer cette différence, si on doit en avoir une, et je pense qu'on en a d'autres, mais au moins sur ce point ce sera clair. Comme le Président Madrelle a déjà répondu je ne vais pas insister lourdement.

Je confirme que c'est dans cet esprit que je voterai. Je voudrais quand même demander au Président, pour que cela soit bien écrit quelque part, que derrière ce que nous présentons pour les personnes de plus de 55 ans, là où l'on autoriserait l'arrachage, je souhaiterais, dans la rédaction même de notre motion, que nous puissions indiquer que c'est évidemment à la condition qu'il n'y ait pas de replantation derrière, parce que ce n'est pas vraiment dit, ce n'est pas lié. Parce que là où l'on parle d'arrachage des plantations déclarées illicites, c'est de droit commun, en temps de crise ou pas, donc c'est un rappel simplement de ce qui se fait en droit commun. J'aimerais que l'on puisse dire, aussi, si c'est possible, que le terrain libéré, arraché, selon l'endroit où il est dans une commune de Gironde, urbaine ou rurale (Libourne est vue comme une ville urbaine, mais il y a 800 hectares de vignes, plusieurs petites communes rurales par ailleurs), il faudrait mettre comme condition qu'il n'y ait pas de replantation derrière, ni parce que droit nouveau, ni parce que transfert de droit, et qu'il y ait

quand même un examen sur la destination de ce terrain arraché. Car il peut avoir un intérêt communal, un intérêt pour le développement économique, pour l'élaboration des documents d'urbanisme de la commune concernée, un intérêt pour les investissements publics des collectivités publiques qui ne sont pas que ceux de la commune mais qui peuvent être ceux du département ou de l'Etat. Il faut qu'il y ait une vérification de la destination du terrain une fois arraché interdit à la replantation, et peut-être y voir aussi l'intérêt pour la commune, qu'elle ne perde pas simplement un outil de travail de quelqu'un qui était là, qu'elle ne voit pas cela comme une perte sèche mais comme une réutilisation de ce terrain dans une vocation de développement collectif de la commune concernée.

Excusez-moi Président, je ne vais pas me mêler de la Loi Evin parce que j'en ai parlé longtemps, mais je voudrais dire un petit mot. Avec la loi Evin, la viticulture a connu la décennie la plus belle du siècle, et je voudrais préciser, pour ceux qui l'ont oublié, ne tapez pas trop dessus, parce que la loi Evin n'est qu'un approfondissement de la loi Barsach, comme quoi le souci de santé publique peut être partagé par plusieurs gouvernements. Mais les dégâts que vous présumez de la loi Evin étaient totalement inscrits dans la loi Barsach que sans doute vos amis ont dû voter au Parlement. Donc soyons modestes les uns et les autres. Deuxièmement la loi Evin n'a pas interdit la plus belle décennie du vin. La loi n'interdisait pas la publicité sur le vin elle la réglementait seulement, mais en supprimant des dispositions que vous avez supprimées ce n'est pas le vin que vous avez libéré, ce sont les alcools. Je voudrais dire, même si on est très girondo-girondin, que l'alcool ce n'est pas que le vin, c'est aussi les grandes maisons Seagram, Pastis, Whisky, Bière, Gin, c'est-à-dire des moyens économiques qui sont tellement supérieurs aux moyens du vin pour communiquer que je crains que vous ayez ouvert la porte aux loups. Il y a ce risque dont tout le monde doit être conscient, et je dirai que maintenant qu'il n'y a plus ce frein dans la loi Evin que vous avez fait sauté, cela veut dire clairement que dorénavant la crise dans le vin est interdite, il n'y aura plus de crise dans le vin, ce sera ce qu'il faudra avoir comme démonstration, puisqu'avec la loi Evin démonstration a été faite qu'il y a eu la plus belle décennie du siècle.

#### **M. LE PRÉSIDENT :**

Vous avez bien précisé les choses qui devaient l'être, je comprends tout à fait la position au niveau des terrains libérés. Je vais donner la parole à Jean Touzeau pour la synthèse et ensuite on passera au vote.

#### **Jean TOUZEAU :**

D'abord je voudrais souligner qu'il me semble que cette motion recueille finalement beaucoup de soutien, parce que ce qui a pu être exprimé dans cette assemblée va dans le bon sens de conforter ainsi ce qui est au cœur de cette motion.

Tout d'abord, nous voulons exprimer notre solidarité en direction des viticulteurs, et nous souhaitons intervenir, plus particulièrement dans cette période de crise, sur ces objectifs qui sont mis en avant. Et comme l'a très bien souligné Gilbert Mitterrand à l'instant, il est évident que pour chacune de ces orientations, il conviendra de mettre en place les limites, sous quelle forme, sous quelle modalité. Cela pose toute une série de questions, notamment sur les politiques d'aménagement foncier. L'important, comme vous l'avez souligné, Monsieur le Président, en ce qui concerne l'action du département, elle se situe sur les viticulteurs âgés de plus de 55 ans et dans le cadre de cette orientation générale. Et surtout, je me suis permis de

reprendre la parole, parce que je ne voudrais qu'en aucun cas on puisse penser que le Département se limite à ces interventions-là. Nous sommes sans doute l'un des conseils généraux qui intervient le plus dans le domaine agricole. Philippe Plisson le soulignait sur les difficultés vécues au moment de la grêle, mais plus généralement par notre convention avec la Chambre d'Agriculture nous avons toute une série de politiques extrêmement fortes qui sont portées, et ceci sera mis en place par le département aux côtés des autres partenaires et sera donc un plus apporté à cette action départementale.

Je terminerai quand même sur le plus important, parce que cette motion porte un message fort sur ce plan-là. Comment ne pas appeler et ne pas concevoir une solidarité nationale, une intervention du Gouvernement, dans cette période de crise auprès de mille structures de viticulteurs ciblées comme pouvant être en très grande difficulté et menacées de fermeture ? Comment peut-on concevoir aujourd'hui que l'Etat et le Gouvernement renvoient le problème aux collectivités territoriales ? C'est un problème important qui doit nécessiter un rassemblement des conseillers généraux de la Gironde.

### **Jean-Jacques PARIS :**

Le débat a bien reflété les approches différentes qu'il peut y avoir. Et tant mieux. Nous avons besoin de continuer à débattre de cette question pour trouver les solutions les plus appropriées. Ce que nous retenons, même si nous ne partageons pas tout ce qui est dit dans la motion présentée par le groupe socialiste, notamment sur les attendus, il n'en reste pas moins vrai que les viticulteurs nous interpellent pour que nous nous mobilisions. Quelles que soient nos appartenances, on a quand même un devoir de mobilisation, de se rassembler pour interpellier, y compris le Gouvernement, de telle manière que ce qui caractérise la tradition et l'économie de notre département ne soit pas laissé à l'abandon. C'est pour cela que nous allons voter les deux motions, tout en disant qu'il faut continuer le débat, parce que nous ne sommes pas d'accord sur tout. Mais on peut être d'accord sur une idée, c'est qu'aujourd'hui il faut tout faire pour sauver la viticulture et les emplois que cela représente. Ce sont autour de cela des milliers d'emplois concernés, la vie de milliers de familles, et en même temps une grande culture qui habite depuis longtemps notre vie et notre convivialité dans ce département. Je ne ferai de procès à personne, je pense que tout autant que l'on est, nous sommes tous attachés à défendre la santé publique, et honnêtement nous savons très bien que ce n'est pas la question de la loi Evin qui est posée en matière de crise viticole, c'est plus profond que cela, et nous avons tous intérêt à nous rassembler pour trouver des solutions.

### **M. LE PRESIDENT :**

Je propose que l'on vote sur ces deux motions avec les modifications sur l'arrachage sans replantation ultérieure et sur la possibilité que le terrain libéré puisse servir à de l'implantation d'équipement public.

### **Gilbert MITTERRAND :**

J'aurais souhaité que l'on précise au niveau de la motion les conséquences, et que le terrain peut rester à vocation agricole et privée, cela n'empêche rien, comme aussi le terrain peut avoir un développement qui ne soit pas agricole et public, mais qu'en tout cas on regarde l'intérêt du devenir de ce terrain. Les modalités, je n'ai jamais voulu les fixer, et cela ne se fait

pas au niveau d'une motion. Je ne parle pas de préemption mais que l'on regarde l'intérêt du terrain.

**M. LE PRÉSIDENT :**

Que ce soit bien, clair, nous ne sommes pas pour l'arrachage. Nous accordons l'arrachage dans certaines conditions que nous avons précisées. Nous avons reçu suffisamment de viticulteurs pour voir combien ils sont attachés à cet outil de travail, comme ils refusent des solutions de replâtrage qui n'en sont pas.

**DECISION : MOTION DU GROUPE SOCIALISTE ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

**MOTION DU GROUPE COMMUNISTE ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

## DÉCISION MODIFICATIVE N°2 POUR 2004

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

La Décision Modificative n°2 pour 2004 est avant tout une décision d'ajustements techniques, destinés à favoriser une meilleure exécution budgétaire : de ce fait, elle enregistre un volume de crédits supplémentaires modeste (3 M€ sur le Budget Principal), mais procède à de nombreux virements de crédits entre imputation voire section.

C'est tout d'abord l'occasion de renforcer nos politiques d'intervention :

↳ dans le domaine social (+ 5,8 M€), en direction de l'enfance, des handicapés et des personnes défavorisées, compte tenu d'éléments intervenus après le vote du BS. La dotation annuelle de la DGAS totalisera 461,5 M€ (en évolution de 6,8 %, déduction faite du RMI et de l'APA) ;

↳ dans les domaines culturel et touristique : les subventions aux associations sont abondées de 0,09 M€ et la D.M.2. intègre une participation de 0,104 M€ à la commune de Frontenac pour la Commanderie de Sallebruneau, ainsi qu'un abondement de 0,08 M€ au titre de notre soutien à la lecture publique et des crédits de T.D.E.N.S. ;

↳ dans le domaine économique : des redéploiements de crédits nous permettent de financer une grande partie de la majoration de 1,5 M€ pour l'assainissement ou l'adduction d'eau potable ;

↳ dans le domaine du transport des handicapés : +0,15 M€.

C'est également le moment d'équilibrer des opérations d'investissement :

**1) En crédits de paiement :** les travaux dans les collèges connaissent une amplification du niveau de consommation des crédits qui justifie une inscription supplémentaire de l'ordre de 3,7 M€ qui portera la dotation à 46 M€. Ce mouvement est contrebalancé par le ralentissement d'autres opérations (bâtiments éducatifs, MPS, ou caserne de gendarmerie).

Ces ajustements conduisent à faire progresser nos investissements hors dette de 7,4 % (287,2 M€), effort rendu possible grâce à une politique fiscale adaptée, conjuguée à une volonté de contenir nos charges de fonctionnement et, dans une moindre mesure, par les gains obtenus sur la charge de la dette.

**2) En autorisations de programme :** au total, en 2004, nous sommes en mesure de lancer, soit directement, soit en les soutenant, pour 344,5 M€ de projets.

La D.M.2., avec 1,4 M€, concerne, en premier chef, nos politiques d'appui auprès de nos partenaires que sont les communes (ou de leur groupement) dans le secteur de l'aménagement (patrimoine culturel, eau, assainissement, paysages), de l'éducation (premier degré) et de la voirie.

En matière de développement économique, nous prévoyons des travaux portuaires, renforçons notre dispositif CREAGIR et abondons le programme Routes des Lasers.

En dernier lieu, signalons le lancement de l'opération de restructuration de la gendarmerie de Cavignac.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

## **AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Yves LECAUDEY :**

Nous arrivons au terme de l'exercice budgétaire : Budget Primitif en décembre 2003, Budget Supplémentaire en juin 2004, aujourd'hui la D.M.2., c'est-à-dire, si vous permettez l'image, la possibilité ou l'obligation d'intégrer l'imprévisible et l'imprévu.

En effet, nous sommes à une période d'exécution budgétaire où nous ne pouvons plus faire d'appel direct à la fiscalité, avec l'obligation par contre de respecter le volume des engagements, ce qui veut dire que toute dépense nouvelle doit être financée soit par des recettes nouvelles s'il y en a, soit par des virements. C'est bien sûr la formule des virements qui a prévalu, à la fois pour faire face aux engagements pris et pour ajuster les crédits de paiement au rythme de consommation, et par là même tenter d'améliorer les taux de réalisation d'investissement.

Cette décision modificative s'élève globalement à 3,088 M€, ce qui est peu, mais ce n'est que le résultat de plus et de moins qui se compense à hauteur des 3,088 M€. Nous avons fait du redéploiement par ailleurs pour les autorisations de programme avec une légère augmentation. J'y reviendrai.

Les propositions de la D.M.2. visent à renforcer nos interventions en direction des personnes. C'est dès la D.M.2. une nouvelle fois, la côte d'alerte sur les poids et la dérive du social. L'augmentation du nombre de Rmistes, l'augmentation du nombre d'enfants confiés aux établissements spécialisés en raison de maltraitance ou de situations familiales particulièrement difficiles, la prise en charge des personnes âgées, la prise en charge des modifications législatives réglementaires des personnes handicapées, et l'aggravation des handicaps, tout ceci fait que sur une D.M. qui s'élève globalement à 3,08 M€, les dépenses nouvelles à la D.M.2 pour le social représentent 5 850 000 €. 2,53 en direction de l'enfance. Les maisons éducatives à caractère social qui représentaient il y a encore un an, 44,5 M€ représentent 49 M€ aujourd'hui, augmentation du nombre d'enfants. Les personnes handicapées 3,3 M€, mais compensés par une recette de 2 M€. Les personnes défavorisées, et

je pense à la C.A.P.E.D., à toutes les formes d'aides, majoration de 1,13 M€, et puis l'insertion dont le Président a parlé tout à l'heure. Hors R.M.I., hors allocations, 2001 nous étions à 13 M€, 2003 nous étions à 17,5 M€, aujourd'hui nous sommes sensiblement à 18 M€. Et il reste encore deux mois. Le budget de la D.G.A.S. qui représentera, après le vote de la D.M.2., 461,5 M€, représente d'ores et déjà 58,5 % du budget de fonctionnement du département, en charge brute. Et je peux vous dire, tout à l'heure on fera les comptes au niveau des orientations budgétaires, que vraisemblablement l'année prochaine nous friserons les 65 %. Le budget social aura ainsi augmenté de 6,8 % par rapport à 2003. Nous étions partis sur une hypothèse de 4 %. Alors je passe rapidement parce que vous avez les chiffres et les explications dans le rapport, préférant répondre aux questions si nous le pouvons.

Sur les autres chapitres, le culturel, le touristique, en signalant les efforts significatifs pour les transports d'handicapés, c'est révélateur. Nous avons souhaité, et nous l'avons fait, peaufiner, augmenter la communication sur les aides apportées en terme de transport handicapés. Le résultat est un développement exponentiel des demandes, et l'obligation d'ajuster les crédits à hauteur de 150 000 €, hors opération Transadapt, puisqu'aussi bien la convention est signée avec la C.U.B. et notre participation est globale.

S'agissant de l'investissement, les ajustements votés essentiellement en direction des collèges qui vont finir l'année en ayant consommé 99 % des crédits votés. C'est un chiffre qui est à la fois euphorisant et inquiétant pour l'avenir. 3,7 M€ en plus au niveau de la D.M., nous arriverons à une consommation en fin d'exercice de 46 M€ sur les collèges, soit une augmentation de 18 %.

Je passe sur les autres commentaires, encore une fois laissant aux questions le soin de venir.

Concernant les autorisations de programmes, il s'agit de favoriser le développement à long terme après le vote du B.S. 2003, c'est-à-dire à la même période de 2003, nous avons un volume d'autorisations de programmes disponible, exercices antérieurs cumulés, de 343 M€. Je rappelle que le volume annuel moyen des autorisations de programmes est de l'ordre de 200 M€. Les ajustements se sont faits au cours de chaque exercice budgétaire, le dernier ajustement que nous proposons à la D.M.2. s'élève à 1,4 M€, en tenant compte du fait que nous avons désaffecté un volume d'autorisation de programme devenue inutile, soit parce que les opérations ont présenté des "économies" au moment de la réalisation après appel d'offres, soit parce qu'on a renoncé à telle ou telle partie d'opération, ou que tout simplement il y avait eu surestimation. Quoi qu'il en soit, nous étions à 343 M€ d'autorisations de programmes disponibles au moment du B.S. 2003, nous serons à la même date cette année à 344,4 M€, toujours sur un tableau de marche qui est à 200, mais nous cumulons avec les autorisations de programme antérieures, et après annulation de 24 M€ d'A.P. antérieures pour les raisons que je viens de donner. Nous affichons ainsi au niveau de la D.M.2., nous confirmons la volonté d'investir, on y reviendra sur la présentation des orientations budgétaires. Volonté d'investir du patrimoine départemental et en direction des partenaires que sont les communes en particulier. On peut regretter les lourdeurs, il y en a encore dans la maison, administratives qui font que les taux de réalisation ne s'améliorent pas aussi vite que nous le souhaiterions, même si des progrès sensibles ont été faits et très sensibles dans d'autres domaines. Sachez, mes chers collègues, qu'au niveau de cette D.M.2., la quasi-totalité des demandes présentées par les services, a été satisfaite, que le programme d'emprunts pour l'année demeure inchangé, pas d'annulation d'emprunts. Et je le dis avant que les questions arrivent, le programme

d'emprunt était à 65 M€ votés, plus le report, nous avons toujours 115 M€ de volume d'emprunts. Aujourd'hui nous n'avons pratiquement pas mobilisé d'emprunts sur l'exercice. Pourquoi ? Tout simplement, parce que sur les dépenses de fonctionnement, le taux de réalisation prévisionnel fait apparaître un reliquat de 22 M€ à peu près. Bien entendu s'il y a 22 M€ de moins en dépenses de fonctionnement, c'est 22 M€ de plus en épargne nette, donc la possibilité d'autofinancer. Sur les dépenses d'investissement, taux de réalisation, nous serons en gros avec un disponible de 163 M€ engagés mais non réalisés. Les 115 M€ d'emprunts qui n'ont pas été réalisés mais qui restent inscrits sont gagés par les diminutions de dépenses et ont fait l'objet d'un autofinancement, en travaillant uniquement avec les opérations de crédit à long terme.

Voilà la situation prévisible à la fin de l'exercice 2003, au terme d'une D.M. qui est cette année également un exercice essentiellement technique.

**Nicolas FLORIAN :**

Comme l'a dit Yves Lecaudey, c'est une D.M. de recalage, virements internes essentiellement. Ce que nous notons avec plaisir, et moi personnellement, c'est que dans la présentation de cette décision modificative on voit apparaître un détail par article, comme on avait pu le demander lors du dernier B.S. Qu'est-ce que l'on n'avait pas entendu à cette époque là ! Aujourd'hui, nous en prenons acte, vous avez fait une présentation par article sous chaque chapitre dans ce document budgétaire. C'est plus clair, c'est transparent, et dès lors nous pouvons mieux assumer et assurer notre rôle d'opposant. Donc nous espérons que pour le prochain exercice budgétaire, au B.P., nous aurons la même présentation. présentées les choses, et que l'on puisse voir apparaître article par article. C'était très intéressant sur cette D.M.2., cela le sera d'autant plus pour le B.P.

**M. LE PRÉSIDENT :**

Le tribunal tranchera.

**Nicolas FLORIAN :**

Comme par hasard aujourd'hui, il y a une présentation par article ! On s'en félicite.

**M. LE PRÉSIDENT :**

On l'avait dit.

**Nicolas FLORIAN :**

Sur les différentes parties de cette D.M., vous avez cité la plupart des chiffres, je n'y reviendrai pas. Un effort particulier est porté sur les bâtiments scolaires, plus de 2,9 M€. On constate une baisse sur la voirie 2,39 M€. Pour le reste ce sont essentiellement des réaffectations, comme vous avez pu le signaler. Rien de particulier à ajouter là-dessus.

On note toutefois, et cela a été confirmé après par les propos de Yves Lecaudey sur la non-mobilisation de l'emprunt, la baisse de l'endettement par la suite et dans l'avenir.

**Yves LECAUDEY :**

Rien n'est annulé.

**Nicolas FLORIAN :**

Par ailleurs, on note une baisse du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, moins 8,5 M€. Il y a un effort qui est fait, c'est bien, vers les communes, plus 1,3 M€. Bref, rien d'extraordinaire sur l'ensemble.

Sur le fonctionnement, là aussi, c'est plus du recalage, j'imagine, avec les plus 4,7 M€ de rémunération, sur la rémunération principale c'est l'intégration des assistantes maternelles ?

**Yves LECAUDEY :**

Application de décision.

**Nicolas FLORIAN :**

Dans le droit fil du vote que nous avons émis lors du BP, nous voterons contre la D.M.2.

**Yves LECAUDEY :**

Je vais vous faire une confidence devant l'assemblée : il y a deux jours, j'ai dit au responsable de la direction des finances : pourquoi avez-vous présenté ce budget par article ? La réponse : on est toujours dans l'incertitude, qui peut le plus peut le moins, je dis que l'opposition ne méritait pas cela, donc nous sommes clairs, vous vous réjouissez.

Vous vous contentez de saluer des choses qui vous conviennent pour finalement voter contre, je ne suis pas sûr que cela aurait changé grand chose, et le Président disait : le tribunal verra où est la vérité dans une loi qui était floue, qui l'est toujours aujourd'hui malgré les circulaires d'application. Vous avez voulu profiter de cette première partie d'exercice budgétaire pour trouver des arguments qui confortent votre position négative, à l'aboutissement je vous dirai simplement, en rappelant un socio économique célèbre, qu'il faut cesser d'avoir tort avec précision quand on veut commencer à avoir vaguement raison.

## VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 2004

### **Ont voté pour :**

- MM. BENOIT, CASTAGNET, DAVID, DORTHE, DUSSAUT, FATH, Mme FAURE, MM. FERGEAU, GARANDEAU, GAUBERT, GLEYZE, HOURNAU, JEAN-JEAN, Mme KEISER, MM. LAMAISON, LAURENT, LECAUDEY, LEVEAU, LIMINIANA, MADRELLE, MAROIS, MARTY, MAUGEIN, Mme MONCOUCUT, MM. MUR, PARIS, PLISSON, RENARD, RESPAUD, SAVARY, TOUZEAU.

### **Ont voté contre :**

- MM. D'AMECOURT, DARGUENCE, FLORIAN, FOULON, GAÜZERE, LOTHAIRE, PERONNAU, REGERE.

### **Se sont abstenus :**

- Néant

### **N'ont pas participé au vote :**

- MM. AUGÉY, BARRAU, Mme BOST, MM. CARREYRE, CHALARD, CESAR, DE GABORY, Mmes DELAUNAY, DEXPERT, MM. DARREMONT, DELAUX, DUBOURG, DUCHENE, FROUIN, HILAIRE, JAULT, MAGENTIES, MITTERRAND, RIFFAUD, SERRANO, SOUBIE, TRUPIN, VINCENT, YERLES.

**DECISION : LA DECISION MODIFICATIVE N°2, 2004 EST ADOPTEE A LA MAJORITE, par 31 voix pour, 8 voix Contre.**

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2005 ET PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

L'objectif du Débat sur les Orientations Budgétaires est d'associer les élus aux choix de la Collectivité, sur le court et moyen terme, en toute transparence et en permettant à chacun de s'exprimer.

Il s'agit donc d'effectuer ces choix de façon « éclairée », car ils vont engager le Département qui est un des premiers acteurs économiques locaux, et ce dans une perspective plus large que l'horizon annuel puisque nous actualisons, dans le même temps, notre Programmation Pluriannuelle des Investissements.

Or, d'un point de vue économique, social, voire international, l'environnement reste très préoccupant : malgré une reprise de la croissance, le chômage continue à progresser, la précarité s'accroît, les prélèvements sociaux sont appelés à augmenter ...

De surcroît, l'État prépare des transferts de charge majeurs envers les Collectivités, sans toutefois rassurer sur les mécanismes de compensation mis en place ; le récent Congrès de l'Assemblée des Départements de France que nous avons accueilli en Gironde cette année a été univoque à cet égard.

Toutefois, il convient de préciser que, malgré ses propres difficultés, l'État a reconduit pour une autre année le Contrat de croissance et de solidarité, garantissant ainsi une évolution de ses dotations égale à l'inflation ainsi qu'un certain partage de la croissance (1/3 du P.I.B.).

Pour autant, cette progression est loin d'atteindre celle que nous prévoyons au titre de nos charges de fonctionnement : le poids des dépenses sociales (fragilité sociale, dépendance, enfance), de notre participation au S.D.I.S. (60,52 M€, en 2005), le financement des transports, les frais de personnel feront évoluer notre section de fonctionnement autour de 7 % (avec un infléchissement par la suite), en dépit de notre volonté de contenir les autres dépenses au niveau de l'inflation.

Dans ce contexte, nous envisageons une progression des taux de fiscalité directe d'un point, pour autant que l'État respectera ses engagements au titre de la compensation intégrale des charges transférées et cessera de se défausser de dépenses évolutives ou de prendre des décisions contestables qui pénalisent nos finances (comme celle qui nous a conduit à renoncer à une partie de notre politique d'abattement en matière de taxe d'habitation).

Compte tenu, par ailleurs, du maintien du rendement des droits de mutation, notre capacité d'épargne devrait osciller entre 135 et 150 M€ sur la période 2005-2010. Cela nous

permet, tout en faisant varier notre programme annuel d'emprunt entre 65 et 70 M€, de dégager un potentiel d'investissement en forte progression : de l'ordre de 235/255 M€ par an.

Cette hypothèse d'augmentation de la couverture en crédits de paiement nous autorise à renforcer notre Programmation Pluriannuelle des Investissements. C'est ainsi qu'un volume global de 684 M€ de projets (en AP) est tout à fait compatible avec notre faculté à en assurer le financement.

Ce montant particulièrement important est réparti à hauteur de 287,5 M€ sur l'année 2005, de 199,5 M€ et 197,2 M€ par la suite. Il répond à notre but de continuer à améliorer notre patrimoine : Collèges, infrastructures routières, pôles sociaux. Il porte également notre volonté de concourir à la rénovation des établissements d'accueil (enfants, personnes âgées et personnes handicapées) et le lancement de la deuxième phase de l'ISTAB.

Bien entendu, nous continuons, comme par le passé, à soutenir les initiatives de nos partenaires institutionnels dès lors qu'elles s'inscrivent dans nos priorités et schémas. Haut débit, téléphonie mobile, Routes des Lasers participent de cet état d'esprit.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT.** Toutefois, la Commission des Finances précise que la dotation prévisionnelle du S.D.I.S. pour l'exercice 2005 s'élèvera à 60.52 M€, crédits qui seront inscrits au futur projet de budget primitif départemental.

**Yves LECAUDEY :**

C'est un exercice habituel, chronologie habituelle quant à la difficulté d'élaboration. D'une part, le rapport porte à la fois sur le débat d'orientations budgétaires et la programmation prévisionnelle des investissements 2004/2006, pourquoi ?

Je vous rappelle notre délibération, notre débat à la même période l'année dernière, ce débat d'orientations budgétaires, c'est l'occasion du bilan des années précédentes, le constat de la situation actuelle présente et la prospective au travers de la P.P.I. sur les trois années qui viennent pour établir une programmation. En clair, l'exercice consiste à tenter de tracer ensemble les enjeux de l'avenir.

Qu'avons-nous dit dans cette salle en octobre 2003 ? Nous partions sur une hypothèse d'évolution modérée de la fiscalité à un taux proche de l'inflation. Résultat des courses 0,98, moyenne nationale 1,3. Nous marquons notre volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement dont nous souhaiterions qu'elles évoluent globalement de 3 à 4 %, en tenant compte de notre compétence sociale. Vous avez vu au travers de la D.M.2., que nous avons dérapé, nous serons à 7, mais dérapé tout simplement parce que le nombre de bénéficiaires nous incite à faire plus 20.

Nous avons dit que le financement prévisionnel par emprunt s'est stabilisé à 65 M€, en disant, dès décembre 2003, qu'il y aurait une année exceptionnelle d'emprunt, ce sera l'année

2006-2007 ; ce sera à cheval et c'est la raison pour laquelle nous ne désengageons aucun emprunt en 2006-2007, nous aurons à payer à la fois en année pleine les archives dont les travaux sont en cours et les travaux de l'extension de l'hôtel du département. Si bien qu'il ne faut pas exclure, je le dis tout de suite, qu'après avoir fait l'année 2004, nous n'aurons pas fait appel à l'emprunt, ils sont maintenus, que l'appel à l'emprunt en 2006 soit le double d'une année moyenne mais il faudra faire une moyenne sur deux trois ans.

Notre capacité de financement, les crédits de paiement se situaient aux alentours de 200 M€ par an, 600 M€ pour la période triennale, nous sommes en fin d'année 2004 à 287 M€ A partir de là nous faisons la programmation en autorisation de programmes et nous disons, novembre 2003, à l'avenir cette présentation avec actualisation de la programmation pluriannuelle vous sera systématiquement proposée en même temps que le débat des orientations budgétaires, une année supplémentaire de programmation permettant de maintenir un horizon triennal. C'est ce que nous appelons la programmation continue, nous le disions en décembre, nous le faisons aujourd'hui confirmant nos engagements.

Dans quel contexte ? J'en viens aux difficultés. C'est évoqué dans le rapport, évolution économique, on constate une reprise timide, que certains voient plus positive qu'elle ne l'est, mais une reprise timide avec un inconvénient pour le budget du département, en particulier les chiffres du chômage progressent, c'est-à-dire les conséquences sur le budget social. Voyez le nombre de Rmistes dont parlait le Président tout à l'heure. Viennent ensuite, au rang des inquiétudes, les décisions et les annonces de transfert de charges. Je dis tout net ici qu'il s'agit d'inquiétudes, de précautions à prendre éventuellement, mais que nous sommes dans un tel flou quant aux mesures qui seront prises, aux décrets d'application que nous attendons, que nous sommes obligés de considérer la situation d'aujourd'hui, et nous considérons la situation demain au fur et à mesure où nous aurons des éléments concrets pour la prendre en compte. Je vais préciser. Les engagements qu'a pris l'Etat sur les transferts déjà effectués, certes insuffisants à notre gré, sont à ce jour respectés avec leur insuffisance.

Aujourd'hui A.P.A. couverture par l'Etat à un peu plus de 41 %, 42 %, c'est bien le chiffre qui avait été annoncé là-dessus. Mais nous savons que pour arriver à ce taux de couverture, l'Etat a dû faire sur 2004 un emprunt exceptionnel de 400 M€ répartis entre les départements et qu'il n'y a aucun engagement de reconduction de ce dispositif pour 2005. Première interpellation !

Sur le R.M.I.-R.M.A. compensé par la T.I.P.P., le dispositif, je le rappelle, est de partir des chiffres de 2003, de couvrir à dû concurrence les dépenses faites par le département pour rembourser la C.A.F., la M.S.A., de les couvrir sur le produit de la T.I.P.P. On sait très bien que la dépense va évoluer et la régularisation est annoncée depuis le début sur le vu du compte administratif 2004, c'est-à-dire après juin 2005. C'est-à-dire que le différentiel dépenses 2003 et ce qu'auront été en réalité les dépenses 2004 ne sera compensé par l'Etat qu'à la fin de l'exercice 2005. Il faut savoir quand même aujourd'hui que nous avons décaissé, je parle au 30 août, 4,5 M€ de plus que ce que nous avons perçu. Le décalage au 30 août est de 4,5 M€. Que sera-t-il au mois de juin 2005 ? Je n'en sais rien. En tout cas c'était prévu, nous le contestions, mais c'était prévu, annoncé, nous faisons les banquiers de l'Etat à dû concurrence dans le respect des prévisions. Cela a pu être estimé et chiffré.

Pour le reste, c'est un peu les folles espérances ou le domaine du rêve ou des supputations. En tout cas, nous ne spéculerons pas dans ces orientations budgétaires sur les

conséquences des transferts. Nous prendrons les difficultés dans l'ordre où elles se présenteront et nous nous adapterons.

Nous faisons une prévision budgétaire qui en terme de fiscalité peut changer jusqu'au 15 mars 2005, c'est-à-dire que s'il y a des nouvelles désagréables quant au différentiel transferts charges recettes compensatrices, jusqu'au 15 mars, nous les traduirons en fiscalité et nous expliquerons pourquoi. Nous partons sur l'hypothèse d'un budget à 1 % de fiscalité, mais bien entendu tout ce qui sera transferts nouveaux et différentiel de recettes compensatrices sera chiffré jusqu'au 15 mars. Après le 15 mars, il ne sera plus question de jouer sur la fiscalité, si nous avons un différentiel charges nouvelles recettes compensatrices négatives, il portera forcément sur une diminution de l'épargne nette et nous serons contraints de lisser ou de différer une partie de nos investissements et nous expliquerons pourquoi.

Aujourd'hui il nous appartient de rappeler ou de redéfinir nos priorités, demain il faudra réaliser l'adéquation priorités moyens. Nous attendons, persévérons, nous ne limitons pas le débat à un débat annuel, il nous faut adjoindre une vision prospective à l'horizon trois à cinq ans dans un contexte social préoccupant. Constat et une menace sur le budget, je vous l'avais dit : les dépenses sociales vont friser les 65 % en dépenses brutes du budget fonctionnement l'année prochaine. Je vous ai parlé du transfert du R.M.I. et décalage, un seul mot, du rôle de banquier du département par rapport à l'Etat avec une inconnue très inquiétante pour 2005. Il y aura une régularisation sur l'exercice R.M.I.-R.M.A. 2004 mais la mesure n'est pas annoncée comme devant perdurer, c'est-à-dire que sur l'exercice 2005-2006 à cheval, zone d'incertitude pour ne pas dire de grand risque. Si bien que l'écart risque de perdurer ou de s'amplifier, rien n'est aujourd'hui prévu pour la compensation. Donc première inquiétude. En même temps que viennent à notre rencontre des inquiétudes, mais nous n'en prenons pas en compte, nous n'avons pas de chiffre, pas de décision, pas de décret d'application, quant aux conditions de transfert de T.O.S., quant aux conditions de transfert de la politique du logement, quant aux conditions du transfert et d'accroissement des transferts de la politique de la solidarité et quant aux transferts des routes nationales...

Alors bien sûr, tout est fait pour nous rassurer. Je cite la compensation des charges transférées se fera au premier euro, a dit Jean-François Copé. Les promesses n'engagent que ceux qui les croient, c'est vrai. Je poursuis les citations : le droit à compensation des charges d'investissement transférées sera égal à la moyenne sur cinq ans des dépenses constatées par l'Etat hors taxes. Quant on voit les retards accumulés par l'Etat sur les routes nationales depuis cinq ans et plus pour l'entretien et la mise en sécurité de ces routes, il y a gros à parier que la moyenne des dépenses sur cinq ans ne coûtera pas cher à l'Etat. Donc nous sommes déjà le banquier avec la Région pour le contrat de plan Etat/Région, les travaux du pont d'Aquitaine auraient été arrêtés cet été si nous n'avions pas fait avec la Région le financement. En clair nous recevons un réseau routier insuffisamment entretenu par absence de crédit, et nous allons devoir entretenir ce réseau avec pour seules ressources transférées, celles insuffisantes qui ont provoqué ces carences. Le niveau d'incertitude et d'inquiétude est grand. Et cerise sur le gâteau nos ressources seront compensées à hauteur des dépenses réalisées par l'Etat sur ce sujet pendant cinq ans hors taxes. Nous savons aujourd'hui, tous les maires le savent, et nous aussi, que le fonds de compensation de la T.V.A. a ceci de particulier que la récupération aboutit à un manque à gagner pour le département, donc à une rétention par l'Etat de 1 %, on paie 19,6 sur le hors taxe, on encaisse 15 sur le T.T.C. Alors, non seulement on va devoir entretenir un réseau routier avec la moyenne de dépense très insuffisante, et en plus on nous fait le coup de la T.V.A. Voilà expliquée concrètement sur cet

exemple la théorie de la compensation au premier Euro de Monsieur Copé. La coupe est pleine.

C'est vrai par ailleurs que le Gouvernement a reconnu le contrat de croissance et de stabilité. L'évolution du concours de l'Etat est annoncée à 2,87 %, en prenant pour base une inflation à 1,8 et une progression du produit intérieur brut à 2,7. Alors on nous dit : la D.G.F., on va toucher 3,29. Bonne nouvelle. Depuis on a appris, attention sur cette D.G.F. vous allez devoir ponctionner 500 000 €. Pourquoi ? Parce que les engagements de Monsieur Sarkozy par rapport aux primes de fidélité, il les a pris finalement par un prélèvement sur la D.G.F. C'est une chose que nous connaissons depuis des mois et des mois. Introduction de cette DGF d'une recette affectée de 500 000 €. On arrive non seulement à un volume trop important, et sur tous les bancs nous le dénonçons depuis des années, des dotations de l'Etat dans les budgets des collectivités. Mais ce qui est nouveau, c'est que maintenant dans ces dotations, il y a des recettes affectées, on n'en a même plus la maîtrise et c'est inquiétant pour toutes les collectivités.

A partir de l'an prochain, il y aura introduction d'un nouveau critère pour répartition de la D.G.F. L'Etat veut répartir la D.G.F. en prenant en compte la richesse fiscale globale des départements. Cela se comprend mais cela veut dire que cela intègre la fiscalité indirecte dans les droits de mutations, et les départements qui étaient jusqu'ici privilégiés, ce qui est notre cas, pourraient bien être dans un souci de péréquation et de cohérence, pénalisés, et cela nous fera sans doute quelques recettes en moins. Enfin à l'horizon, mais là encore on attendra pour voir, on s'adaptera, on spéculera beaucoup y compris sur la T.P. dont on sait qu'elle va disparaître, pour savoir par quoi elle sera remplacée ?

Voilà pourquoi le double exercice, débat d'orientations budgétaires, programmation pluriannuelle, est cette année particulièrement complexe et très aléatoire. Néanmoins il nous fallait, le Président l'avait demandé, arrêter une stratégie financière. Une certitude : nous devons accroître notre capacité d'investissement. Les collègues vont très vite à faire face à nos obligations, les routes nous obligent à multiplier nos engagements, l'effort en direction des équipements sanitaires et sociaux devra être maintenu. Alors nous avons choisi et retenu une option, je la précise et je la répète. Nous proposons d'élaborer le B.P. 2005 à données constantes selon la stratégie mise en place depuis plusieurs années, et nous attendons que les décrets d'application sur les transferts de compétences soient publiés pour en tirer les conséquences budgétaires fiscales jusqu'au 15 mars, lissage d'investissement après le 15 mars, dans la transparence la plus complète pour le contribuable girondin dont nous savons déjà que c'est lui qui devra les supporter.

En clair, nous élaborons aujourd'hui un budget sur les seules informations officielles, j'ai parlé du social, j'ai parlé de la politique volontariste sur les collègues, j'ai parlé d'action volontariste et du maintien de l'effort en direction des infrastructures, du maintien de l'effort en direction des communes et des groupements de communes en direction des équipements sociaux, deux gros programmes en cours que sont les archives et l'extension de l'hôtel du département, et puis pour les recettes, nous retenons l'hypothèse 1 % de fiscalité, 65 M€, notre tableau de marche. Si nous avons connaissance de transferts de charges insuffisamment compensés avant le 15 mars, traduction fiscale et nous expliquerons après, je vous l'ai dit, lissage. Ainsi nous sommes contraints de répondre à l'incertitude par de l'imprécision et de répondre aux inquiétudes par des précautions, et nous souhaitons bien sûr constater que nos inquiétudes ne sont pas fondées. Pour une fois nous aimerions vraiment nous tromper.

Comment pourrait se présenter ce budget 2005 ? J'ai envie de l'appeler édition n° 1, parce que, à mon avis, il y aura beaucoup plus de D.M. l'année prochaine ou alors si ce n'est pas sur fin 2005 et 2006, je vous ai donné les éléments .

Sachez que l'A.P.A., prévision des dépenses, évoluera de 12 % à peu près, alors on verra si les compensations se feront au même niveau, parce que 12 %, si c'est compensé à 42 %, cela nous fait à peu près 7 % de plus, mais si la compensation exceptionnelle n'existe plus, cela nous fera beaucoup plus en charges sociales qui viendront obérer notre épargne nette.

J'ai dit tout à l'heure, l'aide à l'enfance, l'augmentation de la maltraitance, du nombre des placements, l'obligation d'instaurer une dynamique du logement social, le personnel, hors transfert, on est bien d'accord là-dessus, à donnée constante, évoluera de 4,5 et le S.D.I.S. Quand nous avons commencé à travailler, je vous donne les chiffres, là aussi la double application de la loi de départementalisation et des engagements pris vis à vis des professionnels. En 2002, participation du département au budget du S.D.I.S. 44,4 M€ ; en 2003 : 50,32 M€ ; en 2004, 56 M€. Sur cette base là nous voulions progresser de 5 % à peu près pour finir à 58 M€. Nous inscrirons au budget 60 520 000 €, parce que c'est la somme nécessaire pour permettre au S.D.I.S. d'honorer les engagements qui ont été pris au moment de la décentralisation, et encore il va falloir lisser sur deux années supplémentaires les 500 000 €, dotation de l'Etat, et les 20 000. Pour la petite histoire, cela a une explication. Jusqu'ici les pompiers, comme n'importe quelle entreprise, envoyaient leurs véhicules passer régulièrement au service des mines, c'était un service public, à un prix public adapté. Cela disparaît, ce service est privatisé à compter de 2005. Il y aura trois centres qui imposeront aux pompiers d'aller plus loin avec des horaires plus difficiles et le coût est de 20 000 € par an. Ce n'est pas énorme, cela a une explication, vous l'avez mes chers collègues.

En fonctionnement 7 % de prévision d'augmentation sur 2005 et nous voudrions stabiliser, on peut toujours avoir quelques espérances, à donnée constante à 4 % par la suite. La fiscalité indirecte, on inscrit dès le B.P. le total 2004 des droits de mutation prévus à 115 M€. Je pense que l'on finira plutôt à 120/122 M€, mais je sais déjà, parce qu'on a fait les comptes ce matin, qu'il nous manquera sans doute sur les prévisions de budget social qu'on n'a pas pu mettre à la D.M.2., mais qu'il faudra mettre sur dépenses imprévues en attendant que le budget soit voté éventuellement, dès le début de l'année, compte tenu d'engagements honorés pour la fin de l'année 2004, un différentiel de 5 M€ qui s'ajouteront aux 461,7 M€.

Sur ces bases là, les bases de fiscalité devraient évoluer de 3,09 %, variation physique et variation nominale bien entendu, les variations nominales étant toujours à 1,5. Progression des taux, je l'ai dit. Le potentiel d'épargne pourrait être, comme cette année de l'ordre de 130 à 150 M€, ce qui est le résultat de la politique que nous avons menée jusqu'ici. Si bien que si vous ajoutez à ces 150 M€ les 65 M€ d'emprunts, et puis les concours divers que nous avons sur les investissements, on dégage une capacité annuelle d'investissement en crédit de paiement de 230 M€, ce qui correspond à notre possibilité de consommation sous réserve que nous trouvions le moyen d'améliorer encore les taux de réalisation.

Voilà les données, mes chers collègues, sur les orientation budgétaires. Il nous suffit maintenant, on peut toujours rêver, de conjuguer les déclarations de Monsieur Copé et la méthode Coué, et tout devrait passer, on verra pour demain.

S'agissant de la programmation pluriannuelle des équipements, vous constaterez, les tableaux sont joints au rapport, qu'ils sont construits en programmation glissante, de telle manière qu'en révisant les enveloppes 2005/2006, en les adaptant au taux de réalisation et à une meilleure connaissance des programmes et en créant une ligne 2007, on arrive sur un taux d'autorisations de programme, vous l'avez en fin d'exercice, sur les trois exercices, de 684 M€, (200 M€ par an), on a 84 M€ de plus en autorisations de programmes. Si on inscrit les autorisations de programmes, c'est qu'on a quelques espoirs et la volonté de les honorer en crédits de paiement, parce que ces 684 M€ d'autorisations de programme, compte tenu des autorisations de programme antérieures, il va falloir avaler les crédits de paiement qui se cumulent, cela représentera 751 M€ sur trois ans en crédits de paiement. C'est dire qu'il faut dégager épargne nette, emprunts, 250 M€ par an, c'est le tableau de marche à donnée constante. Ce qui veut dire que ce tableau pourrait être amendé si le différentiel négatif de transfert de charges amenait à obérer trop sensiblement l'épargne nette, on ne pourra pas tout compenser par emprunt, compte tenu du volume d'emprunts qui nous attend en 2006.

Voilà Monsieur le Président un tableau du présent, le tableau de marche si tout va aussi bien que possible et l'inventaire des zones à risque.

#### **M. LE PRÉSIDENT :**

Je remercie Yves Lecaudey.

#### **Jean-Jacques PARIS :**

Je ne développerai pas plus le contexte dans lequel nous nous trouvons, mais je l'illustrerai en soulignant l'accélération frénétique que connaissent les mesures les plus ultra libérales.

Tout un symbole, le Conseil des Ministres d'hier décidait d'intégrer le projet Larcher dans la loi de cohésion sociale. Or, la philosophie de ce projet consiste en une simplification des procédures de licenciement au bénéfice du patronat, et une fragilisation de la situation des salariés. Ce rapport sera soumis à l'Assemblée Nationale au pas de charge, à la grande satisfaction du Médef. Ainsi, nous assistons à une offensive générale contre toutes les garanties sociales.

Alors que le niveau du chômage s'aggrave dans notre département, c'est le pouvoir d'achat du plus grand nombre qui est attaqué au bénéfice de quelques privilégiés. Notre responsabilité est grande dans les collectivités locales dirigées par les forces de gauche. Il nous faut faire entrevoir à nos concitoyens qu'une alternative est possible.

Le budget 2005 doit nous permettre de développer le service public départemental pour mieux répondre aux besoins en progression. Contrairement au Gouvernement qui s'attaque au service et à l'emploi public, il nous faut consolider nos services et nos équipes en créant des emplois dans les services sociaux, afin d'étoffer nos politiques en direction des enfants, de l'insertion et pour les personnes âgées, mais également dans nos services chargés des investissements pour assumer le plan de charge pour lequel nous sommes maître d'ouvrage.

Il est impératif d'augmenter les crédits alloués aux différents fonds sociaux, afin d'améliorer les dispositifs dans un partenariat qu'il nous faut élargir. Il est prioritaire de développer nos politiques culturelles pour leur donner un coup de pouce et stimuler la lecture publique et l'accès aux pratiques musicales. Concernant les investissements, notre effort doit être porté en direction des établissements pour les personnes handicapées afin que notre département rattrape son retard.

Voilà les priorités pour 2005 que nous proposons de retenir ; d'autant plus que les transferts de charges retenus par la loi sur les responsabilités locales ne devront prendre leur effet que sur le budget 2006 voire 2007, et que d'ici là nous pouvons, chers collègues, nous employer sans faiblir à résister aux prétentions du Gouvernement de nous faire avaler les réductions du déficit public de l'Etat, et par là même les cadeaux fiscaux accordés aux plus riches.

Nous devons envisager, si nous n'étions pas entendus, de ne pas signer les conventions d'application, tant pour la D.D.E. que pour les T.O.S. ou les divers transferts sociaux. La situation financière de cette année 2005 nous laisse encore les marges financières. En effet, la prévision d'augmentation des bases d'imposition nous permettra de rentrer au moins 13 M€ supplémentaires.

Le marché immobilier se porte bien, comme j'ai eu l'occasion de le dire l'an passé et nous pouvons inscrire en droits de mutation 28 M€ de plus que lors du Budget Primitif 2004. La gestion de la dette méthodiquement suivie par nos services nous permet d'enregistrer une économie de 3 M€ que nous pourrions affecter à des dépenses utiles. Enfin, l'augmentation de un point des taux d'imposition rapportera au minimum 3,5 M€, dont une partie pourrait être affectée à un emprunt de 10 M€ supplémentaires.

S'il nous faut utiliser au mieux ces possibilités de développement, il est urgent de voir mise en œuvre une réforme pour une fiscalité juste, qui doit prendre en compte la taxation des actifs financiers afin de disposer d'un fonds de péréquation national garantissant une meilleure harmonie entre les territoires.

**Yves FOULON :**

Merci de me donner ce micro, il a l'avantage d'être portatif, on ne pourra pas me couper la parole. Je suis ravi.

Je voudrais maintenant dénoncer cette attitude que l'on a vécue en début de séance. C'est comme cela à chaque fois, il faut que cela s'arrête. On ne peut pas avoir ce comportement archaïque, monarchique, visant à vouloir que l'opposition ne puisse pas s'exprimer et donc ne puisse pas répondre à une intervention qui vient ouvrir la séance. Il n'y a aucune assemblée à laquelle chacun d'entre nous participe qui a un tel comportement. Je voudrais le dénoncer et demander au Président Philippe Madrelle de changer ce comportement et qu'enfin on puisse s'exprimer correctement et normalement dans une assemblée moderne.

Alors pour revenir à ce débat sur les orientations budgétaires 2005, on s'aperçoit que ce document consacré aux orientations budgétaires est l'occasion pour notre assemblée, pour le Conseil Général, de se livrer comme d'habitude à une attaque en règle de la politique gouvernementale, la rendant responsable de tous les maux dont peuvent souffrir les français et

notamment les girondins. Hélas, cette année, pour stigmatiser encore plus la morosité nationale ambiante, viennent s'ajouter les considérations d'ordre international. On lit : "menaces d'attentats, enlèvements, intégristes violents et aveugles", c'est votre document qui le dit. Singulières références dont on a du mal à croire qu'elles ont une incidence réelle sur l'élaboration de la politique voulue par l'exécutif girondin.

Alors, à la lecture de votre document on peut relever trois faisceaux d'indices globalement menaçants, trois points, que l'on partage d'ailleurs, nous l'opposition. Le premier c'est le taux de chômage, 10,6 %, supérieur en Gironde à la moyenne nationale, et en général supérieur à celui des quatre autres départements d'Aquitaine.

Je considère que vous détenez cet exécutif depuis suffisamment longtemps, trop longtemps à mon goût, mais les girondins en ont statué comme cela depuis plusieurs décennies maintenant, que le Conseil Général est donc un acteur économique essentiel du département, et que vous avez donc une part très nette de responsabilité dans cet échec.

Faut-il rappeler que cette augmentation du chômage n'est, de mon point de vue, que le résultat de la politique de solidarité conduite depuis plusieurs années par le Conseil Général ?

### **Rumeurs dans l'hémicycle.**

**Yves FOULON :**

Je savais que vous n'alliez pas tenir longtemps avant de me couper la parole. Je suis sûr de ne pas être coupé avec ce micro...

Monsieur le Président, vous devriez venir à Arcachon d'ailleurs, on pourrait y vous donner quelques leçons de gestion, notamment en matière de fiscalité. Je suis là depuis 2001 et cela a baissé, mais ceci dit je suis très heureux d'être salué en Gironde comme celui qui baisse les impôts. Ce n'est pas le cas de la politique du Département. Le canton d'Arcachon ne reçoit aucune subvention du Conseil Général, excepté celles qui sont votées pour l'ensemble des communes. Et je vais plus loin, puisque nous sommes en séance publique, je peux dire très clairement qu'il y a des dossiers qui n'ont pas été éligibles pour la commune d'Arcachon, dossiers soutenus par la communauté d'agglomération qui est présidée par un de vos collègues socialistes, alors qu'il y a d'autres communes à Libourne pour les mêmes dossiers, dans les mêmes conditions juridiques, qui ont reçu 100 000 €.

Donc ne venez pas donner des leçons sur les subventions votées ici, parce que ce sont des subventions votées différemment selon que c'est à Libourne ou à Arcachon. Et vous le savez bien, Monsieur le Président, je l'ai dénoncé en commission permanente et personne n'a pu me démontrer le contraire. N'y revenons pas ! Vous savez que vous avez commis là une faute juridique.

Je reprends mon explication, c'est important d'aller au bout. Je disais donc et je rappelais que cette augmentation du chômage n'est que le résultat de la politique de solidarité conduite depuis plusieurs années par le Conseil Général.

## **M. LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez que l'on fasse le tour des départements de droite ?

## **Yves FOULON :**

Monsieur le Président, je le répéterai autant de fois que vous me couperez la parole. A un moment donné il va falloir qu'on s'arrête. J'ai plus de temps que vous devant moi. Arrêtez de me couper la parole. Je reprends cette phrase que manifestement vous n'aimez pas. Faut-il donc rappeler que cette augmentation du chômage n'est que le résultat de la politique de solidarité conduite depuis plusieurs années par le Conseil Général de la Gironde. Une politique d'assistanat qui vise à distribuer des aides, sans aucune volonté affirmée d'inciter au retour à l'emploi, d'inciter au retour à l'activité économique. C'est cela qui manque dans votre politique. Vous êtes ici, Président, un véritable acteur d'une politique dynamique, mais c'est cela qui manque. Le Conseil Général en est réduit à une politique de guichet, exclusivement de guichet, vous ne faites rien pour aider la réinsertion, mais uniquement une politique de guichet. La politique d'insertion du Département constitue un véritable échec, les chiffres sont là, vous les avez dénoncés, je les ai pris dans votre document.

## **M. LE PRÉSIDENT :**

Tout cela est du cinéma, cela ne prend pas, vous devriez changer de registre, ce serait plus intelligent !

## **Rumeurs dans l'hémicycle.**

## **Yves FOULON :**

Vous avez même, lors du dernier budget supplémentaire, créé une bourse pour l'insertion. Votre politique est une politique d'assistanat, sans contrat de réinsertion. C'est une politique de guichet, de saupoudrage, sans véritable enjeu économique.

Le deuxième point, après le chômage, l'augmentation de la précarité et la progression du nombre de Rmistes, point que nous partageons. C'est à la demande du Président de la République, l'actuel, qu'ont été retirées les mesures prévoyant de supprimer pour certaines personnes victimes du chômage l'allocation spécifique de solidarité. On n'a pas de leçon à recevoir dans ce domaine. C'est grâce à cette décision que de nombreux chômeurs ne sont pas venus grossir la liste des Rmistes, vous le savez bien. Une liste de 30 000 Rmistes en Gironde, largement supérieure à tous les autres départements.

Troisième point, le non transfert des ressources liées au transfert des charges prévu par la loi de décentralisation du 13 août ; elle suscite des inquiétudes, on le sait, sur tous les bancs. Mais la garantie de compensation des charges d'investissements transférées est inscrite dans la Constitution. Le Conseil Constitutionnel a reconnu favorablement le volet financier le 13 août. Pourquoi douter et laisser courir un doute et faire peur aux girondins ? Cela ne masque que deux choses. Votre volonté de toujours faire plus en matière de fiscalité, l'incapacité que vous avez à prendre des mesures novatrices qui pourraient elles être volontaires et permettre

des ressources nouvelles. Et l'image que vous avez, c'est toujours plus d'impôts, et cela depuis maintenant huit ans que je suis là, je l'ai vécu. Tous les budgets ont systématiquement augmenté, et là, encore une fois, dans ce débat d'orientations budgétaires, on s'aperçoit que vous voulez faire peur et essayer de faire comprendre les raisons pour lesquelles vous voulez augmenter la fiscalité toujours plus. Vous ne proposez aucune mesure nouvelle et on est dans cette spirale infernale de faire peser aux contribuables girondins votre incapacité à trouver une stratégie financière, visant à augmenter votre capacité d'investissement. On voit bien que vous continuez dans ce domaine, à la lecture de ces orientations budgétaires. Alors ce n'est pas un vote, c'est dommage, parce que notre groupe aurait voté contre.

#### **M. LE PRÉSIDENT :**

J'ai de bonnes lectures Yves Foulon. Depuis six ans, Yves Foulon a obtenu pour Arcachon 4 M€ du Conseil Général, et vous pensez bien qu'il n'en a pas fait part à ses électeurs. Tout ce que vous avez pu dire est détruit.

#### **Yves FOULON :**

Je suis très heureux que vous fassiez ma publicité. Les 4 M€ sont des subventions exclusivement prévues par les textes et auxquelles vous ne pouvez pas déroger. Chaque fois que vous avez eu l'occasion de pouvoir arbitrer, vous avez arbitré contre Arcachon. Le dossier Olympia par rapport au dossier Libourna a été très clair, a été un exemple prévu...

#### **M. LE PRÉSIDENT :**

C'est l'arroseur arrosé. Ce qu'a dit mon collègue de la Haute Marne, sénateur U.M.P., Je cite : "bien que l'Etat se soit engagé à financer à l'€uro près les compétences transférées aux départements, la décentralisation, hélas, ne nous apportera pas tout ce qui est nécessaire."

Plus loin il dit, à propos de ce qu'a dit Yves Lecaudey sur la D.D.E. : "les présidents de conseils généraux ne sont pas en état de chiffrer l'augmentation des effectifs que cela représente."

Et le Président de la Haute Marne, et sénateur U.M.P. dit à ses collègues : "pour la première fois je ne vous soumetts pas un B.P. mais un budget provisoire", et de préciser : "les promesses actuelles de l'Etat, je sais quoi en penser, c'est comme dans un ménage, quand on n'a plus de sou, on ne peut plus rien faire, parfois même on divorce".

Voilà ce que dit un collègue, Président du Conseil Général de la Haute Marne, membre de l'U.M.P. il est plus dur que moi, et la résolution finale du 74ème congrès de l'Assemblée des Départements de France qui s'est tenu à Bordeaux l'année dernière, a été votée à l'unanimité Par conséquent je vous prie de croire que cela met complètement à plat les réflexions que j'entends ici. Tout cela a été voté à l'unanimité, quelles que soient les étiquettes politiques, sauf un qui est un ancien préfet qui s'est abstenu en disant : ce n'est pas en tant que Président du Conseil Général que je m'abstiens mais en tant qu'ancien Préfet.

**Nicolas FLORIAN :**

A propos de citations, je ne les ai pas là. Mais enfin, je me souviens, et je vous le ferai parvenir rapidement, quand l'A.P.A. et le S.D.I.S. ont été votés, surtout l'A.P.A., des déclarations de Monsieur Bernard Cazeau, Président du Conseil Général de la Dordogne, des déclarations de deux ou trois autres Présidents qui étaient du parti socialiste, qui avaient la même réaction qu'aujourd'hui Monsieur Bruno Sido à propos de la décentralisation. Là-dessus on a chacun les nôtres, et comme vous l'avez dit, et nous l'avons dit nous aussi, nous sommes vigilants sur la décentralisation, nous ne sommes pas pour être les laudateurs "jusqu'au boutiste" de ce que fait l'Etat, nous sommes vigilants, nous ne crions pas non plus avec les loups... Vous me racontez ce que vous voulez, vous lisez des déclarations de Monsieur Sido que je ne connais pas...

La résolution finale, c'est quoi ? C'est demander à l'Etat de respecter ses engagements. Yves Lecaudey nous a dit que l'Etat respectait ses engagements même si disiez le contraire initialement. On verra à l'avenir comment cela se passe. Vous avez toujours des beaux discours, comme tout à l'heure quand vous parliez de transparence. Aller voir les habitants, communiquer, très bien, et Yves Lecaudey a fini par nous avouer que si cela ne tenait qu'à lui dans le document budgétaire il n'y aurait pas de détail par article. Qu'est-ce que cela vous coûte ? Vous êtes toujours très fier de votre politique, donc n'hésitez pas à l'afficher dans un document budgétaire, mettez bien le détail par article. Cela nous permettra peut-être justement après, quand on demandera un vote par chapitre, de voter sur les initiatives qui sont bien.

Tout à l'heure je me suis exprimé sur la décision modificative, j'entendais des gloussements. Que l'on me donne un exemple d'élus dans cette assemblée qui siègent ailleurs dans une opposition, qui vote les documents budgétaires de la majorité. Que ce soit à la C.U.B., dans les communes ! Arrêtez de vous gausser ! Quand on dit qu'il y a certaines choses qui vont dans un bon sens, et d'un autre côté on sanctionne la globalité, il faut arrêter de prendre de haut comme vous le faites régulièrement.

**M. LE PRÉSIDENT :**

A la C.U.B. les socialistes ne votent pas le budget ?

**Nicolas FLORIAN :**

Gilles Savary ne le votait jamais. Est-ce que Jacques Respaud vote le budget d'Alain Juppé à la ville de Bordeaux ?

**M. LE PRÉSIDENT :**

La C.U.B. détruit son argumentation, on ne va pas s'appesantir plus longtemps, merci.

**Nicolas FLORIAN :**

Je reprends vos paroles, vous parlez toujours des dernières élections, en 2002 les mêmes qui rigolent aujourd'hui faisaient moins les beaux. Donc on peut toujours parler des dernières élections cantonales et régionales, mais moi aussi je peux vous parler des dernières élections présidentielles en 2002 et des dernières élections législatives. Donc un partout la

balle au centre, on verra cela pour plus tard pour la troisième manche. C'est vous qui ramenez toujours cela, vous avez gagné les élections cantonales, régionales, bravo, très bien, simplement il y a deux ans, on vous entendait moins. Donc on a chacun nos heures de gloire, tant mieux, la roue tourne.

Sur le document, je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit mon collègue Yves Foulon mais vous dressez un tableau assez sombre de la situation, et vous vous inquiétez des conséquences que pourrait apporter la décentralisation, façon Raffarin. Vous citez Monsieur Copé, mais c'est surtout Monsieur Raffarin.

Je voudrais faire un petit peu d'histoire. Quand il s'est agi de la première décentralisation, à l'époque je n'étais pas assez grand pour suivre ce genre d'histoire et je n'étais pas élu. Mais je ne crois pas qu'il y ait eu les mêmes tollés quand on a transféré les collèges aux départements, et les compensations se sont faites au franc près, au franc constant. Et l'A.P.A. qui a coûté 97 M€ depuis trois ans aux finances départementales, une fois que l'on a sorti les recettes de l'Etat. Alors il faut arrêter ! Quand il s'est agi de voter la loi démocratie de proximité en 2002 sur le S.D.I.S. où le Département finançait entièrement le S.D.I.S., on vous entendait moins. Quand on a supprimé la vignette, ce sont les transferts de charges, c'est la loi. Et l'A.P.A. c'est un transfert de charges aussi. Quand vous avez fait le R.M.I. et il a fallu obligatoirement 17 % de budget pour l'insertion et l'action sociale, ce qui est très bien d'ailleurs, on vous entendait moins. Quand on a supprimé la part salaire, compensée là aussi, on vous entendait moins. Quand on a supprimé la vignette, compensée là aussi, on vous entendait moins. Donc là aussi, soyons humbles, on a chacun de notre côté des bilans à porter. Quant à la décentralisation, acte 2, on verra sur l'avenir ce que cela donne.

Je prends un seul chiffre à propos de tout cela, en regardant dans le rétroviseur, et ce n'est pas moi qui le dit, c'est en relisant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, plus 23,4 % de dépenses de fonctionnement en augmentation entre 2000 et 2003. Ce n'est quand même pas la faute de Raffarin ni de Sarkozy ! Ils n'étaient pas là encore, ils sont arrivés en 2002.

Pour finir, sur les compensations Yves Foulon a dit un mot. Simplement je rappellerai aussi l'article 72-2 de la Constitution, mais il y a aussi l'article 88 de la loi responsabilité locale qui parle d'attribution de compensation, c'est vrai au niveau de la loi des finances, et que la notion d'accroissement nette des charges est précisée avec une mission d'évaluation et une actualisation. Donc, effectivement, on verra bien à long terme comment cela se passe. Il y a même une mission d'évaluation du droit à compensation des collectivités territoriales où on pourra.

#### **M. LE PRÉSIDENT :**

Le droit au travail est inscrit dans la Constitution.

#### **Nicolas FLORIAN :**

Bien sûr que tout le monde a droit au travail, mais on ne peut pas faire une loi pour imposer un travail pour tout le monde, ce serait utopique. Monsieur Sido, cela devient votre modèle, on va l'inviter ! Comme quoi il y a des gens à l'U.M.P. que vous trouvez très bien, je

m'en félicite. Vous savez que c'est un des plus fidèles soutiens de Nicolas Sarkozy. Je suis garant de l'unité de mon mouvement.

Sur la politique nationale, je n'y reviendrai pas, quand je vous entends parler de ce qui se fait. Je rappellerai aussi ce qui s'est fait il y a quelques années. Qu'avez vous fait des 11 % de croissance entre 1998 et 2000 ? Quand on parle de déficit, de mauvaises prévisions, je prends un exemple. En 2000 ou 2001 le Gouvernement faisait une prévision de 0,8 % de déficit, pour finir à 2,6 %, à l'époque c'était Jospin. Ce qui peut arriver aujourd'hui était le cas aussi avant, et là aussi on a chacun de notre côté des exemples.

Dans ces orientations budgétaires, pour revenir à ce qui nous concerne un peu plus, les pistes que vous tracez sur la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, on ne peut qu'y adhérer. Vous envisagez plus 7 % en 2005, c'est beaucoup, pour après essayer d'atteindre 4 % sur les autres objectifs, c'est un minimum. Si on pouvait, ce que l'on propose et ce que l'on proposera au moment du B.P., limiter les augmentations des dépenses de personnel au minimum sur la progression des dotations de l'Etat dans le cadre du contrat croissance solidarité. Il y a le G.V.T. hors effectivement augmentation de certains postes. Les trente-cinq heures nous ont coûté cher, mais je referme la parenthèse. Ce que l'on proposera, c'est d'essayer de comprendre une augmentation de dépenses de fonctionnement aux alentours des 3 à 4 % grand maximum. Comment y arriver ? Bien sûr, il ne faut pas que cela reste un vœu pieux, mais essayons d'être inventif, novateur, et surtout de rationaliser un certain nombre de nos dépenses. Concentrons-nous sur nos dépenses obligatoires, notamment dans le domaine de l'action sociale, et peut-être étudions la possibilité de réduire un certain nombre de nos dépenses sur d'autres domaines. Il y a au moins un élément, je ne sais pas ce qu'il y a exactement derrière, mais quand je vois que l'on mobilise chaque année, 1,8 M€ en 2004, pour des catalogues et de la publication, je dis qu'il y a peut-être des économies à faire à ce niveau-là. Il y a sûrement d'autres articles, d'autres lignes, où l'on doit pouvoir faire des économies. Donc maîtrise des dépenses de fonctionnement. Une politique fiscale où vous nous annoncez que vous ne serez amené à augmenter que d'un point si tout se passe bien. Heureusement, on ne peut pas faire pire, parce que depuis quelques années la coupe est pleine. En terme d'augmentation d'impôts sur ce département, je crois que l'on a atteint plus 20 % sur trois ans.

Sur la politique de ce que l'on peut appeler pause fiscale, 1 % ce n'est jamais que la hausse du coût de la vie, on ne peut pas vous blâmer à ce niveau-là, sachant et rappelant que la dose a été déjà sévère là-dessus. On souhaite que l'on puisse s'engager durablement vers cette politique de pause fiscale. Comment y arriver ? Tentons d'élargir l'assiette avant d'essayer d'augmenter les taux. Je pense que nous devons nous fixer comme priorité de favoriser l'accueil d'entreprises sur ce département. C'est vrai qu'il y a des incertitudes quant à la réforme de la Taxe Professionnelle. Elle ne va pas disparaître du jour au lendemain, et quoi qu'il en soit en faisant venir des entreprises sur ce département, il y a quand même la taxe foncière bâti qui est aussi importante pour nos finances.

Il s'agit donc de s'engager sur une politique dynamique sur l'investissement dans les infrastructures, la valorisation de notre territoire avec les voies de communication, faire un effort sur le logement, pas en investissant nous directement, mais aujourd'hui dans le cadre de la loi de cohésion sociale, on nous annonce le doublement de construction de logements sociaux dans ce pays.

Engageons-nous dans une politique volontariste à ce niveau-là, je ne dis pas en engageant nous-mêmes des crédits sur la construction de logements, même si cela ne serait pas choquant, mais il y a des priorités. Aidons plutôt nos communes à faire des réserves foncières ou à participer à des lieux d'implantation.

On souhaite aussi que l'on puisse maintenir un taux d'endettement tel qu'il est, de gros efforts ont été faits là-dessus. Et pourquoi pas continuer à désendetter ce département, sachant que l'on aura sûrement dans quelques années, à faire de gros investissements où il faudra de nouveau remobiliser de l'emprunt.

Sur vos commentaires, une chose que je veux relever. Quand vous annoncez que vous instaurez un abattement spécial pour pallier les désengagements de l'Etat, il ne faut pas inverser les rôles non plus. C'est le 24 mars 2003 que l'on a pris une délibération pour établir une propre politique d'abattement à la base. C'est après cela, effectivement, suite à l'amendement de Monsieur Méhaignerie, qu'une partie de la compensation était prise par l'Etat. Aujourd'hui avec la dernière loi de finance en modification l'Etat s'arrête à tous les abattements qui avaient été décidés avant 2003. Il ne faut pas inverser les rôles là aussi. En fait, ce que nous avons fait en mars 2003, c'est un transfert de charges inversé ; on avait pris une décision en tablant sur le fait que ce serait l'Etat qui en compenserait une certaine partie. Vous annoncez et vous parlez d'un effort financier de 1,7 M€ pour le Département. Non, c'est un manque à gagner de 1,7 M€ pour le département.

Sur l'investissement, vous dressez quelques grandes pistes pour les trois ans qui viennent. Quand on additionne les priorités fixées, on est déjà à près de 500 M€, ce qui veut dire qu'il nous restera 270 ou 280 pour le reste. On verra bien comment on peut faire. Mais n'hésitons pas, là aussi, à consacrer un effort particulier sur des dossiers qui méritent un impact pour ce département en terme de valorisation, et je pense notamment au dossier de la route des lasers.

J'en profite pour dire un dernier petit mot sur un des domaines qui pèse de plus en plus sur notre département, notamment en fonctionnement, mais qui pèse aussi sur l'investissement, ce sont les maisons de retraite. A la suite du schéma qui a été adopté, il y avait une prévision de 1900 places. Comment ont évolué ces places de maisons de retraite ? Pour la plupart, cela se fera-t-il par le biais d'investisseurs privés, comme aujourd'hui nous sommes tous sollicités dans nos communes par des entrepreneurs privés qui veulent s'installer mais souhaitent avoir un agrément du Conseil Général, ou par le biais essentiellement d'organismes publics ? A Saint-Médard en Jalles un gros projet est financé par le Conseil Général. Est-ce que l'on ne pourrait pas faire venir des investisseurs privés qui nous soulageraient au niveau des investissements ?

Voilà les grandes lignes que l'on voulait développer. Sur les conclusions je serais tenté de dire : comment ne pas adhérer. Vous dites : maîtrisons nos dépenses de fonctionnement. Bien entendu, on ne peut pas dire le contraire. Maintenir notre niveau d'épargne avec une politique fiscale adaptée mais respectueuse des contribuables ; là aussi on ne peut pas dire le contraire. Et renforcer notre capacité d'investir. Là aussi, on ne peut pas dire le contraire. Il n'y a pas de vote à l'issue de ce débat, mais nous nous rejoignons sur les objectifs que vous nous fixez. Tous ces vœux, j'espère que nous pourrons les traduire lors des prochaines séances budgétaires, notamment le B.P. 2005. Sachez bien que dans le cadre d'une politique transparente que vous voudrez bien développer avec nous, nous aurons l'occasion d'avoir un

débat et de confronter nos propositions, car nous ferons des propositions à ce moment-là. Merci de votre attention.

### **Gilbert MITTERRAND :**

C'est un peu par réaction mais je n'arrive pas à comprendre l'acharnement que notre collègue Yves Foulon met à ne pas se réjouir des subventions accordées aux girondins et d'outre Arcachon. Il nous a déjà fait ce cinéma en commission permanente, il le refait publiquement aujourd'hui, vous n'êtes pas heureux que des girondins aient pu avoir des subventions, même si ce n'est pas à Arcachon ? Je ne comprends pas cet acharnement à vous répéter à mettant en cause directement le Libournia de Libourne. Plutôt que de ne pas comprendre, je comprends surtout que vous portez une critique à l'égard du Conseil Général alors que vous savez très bien qu'aussi bien Arcachon que Libourne, nous attendions en effet des subventions qui étaient plus que promises par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, en provenance de son propre budget que lui alloue son propre Ministère, c'est-à-dire l'Etat. Vous savez bien que le désengagement de l'Etat, qui n'est pas un mot creux, puisque vous l'avez vécu cruellement comme à Libourne, a fait que pour l'Aquitaine, il n'y avait que Périgueux et Bayonne qui subsistaient. Pourquoi Périgueux, pourquoi Bayonne, ce sont des choix de l'Etat au détriment de Libourne et d'Arcachon ? J'aurais souhaité que vous fassiez chorus avec moi pour dénoncer ce désengagement de l'Etat qui nous a mis dans une situation difficile vous et moi, plutôt que de nous opposer entre girondins.

En revanche, le Conseil Général lui, ne s'est pas désengagé et il a, à partir de sa politique de pays et sa politique territoriale, considéré que la demande de Libourne était légitime, car validée par une charte de pays qui n'existe pas à Arcachon, mais à Libourne, dans le cadre d'une présentation d'un dossier soutenu par l'intercommunalité de Libourne. Faites ce qu'il faut, plutôt que de faire valoir je ne sais quelle discrimination qui n'a pas lieu d'être. En tout cas, moi, si un jour vous avez des subventions, que ce soit d'Etat ou de quiconque pour votre théâtre, j'en serais le premier heureux. Je n'irai pas faire cette espèce de cinéma que vous avez fait tout à l'heure sur ce thème. Alors je vous répons là dessus. Et lors de la commission permanente, vous avez dû avoir un moment d'audition difficile, car il y a au moins trois interlocuteurs qui sont intervenus pour vous répondre. A l'époque Philippe Plisson vous a répondu, ainsi que René Serrano, le Président et moi-même, cela fait quatre. Pourquoi faire croire, devant plus personne d'ailleurs, qu'il y aurait un dialogue de sourds où que vous auriez été victime de quoi que ce soit. Ce n'est pas correct, ce n'est pas juste, ce n'est surtout pas la réalité d'un dossier qui ne suppose pas des subventions à la tête du client, mais qu'au moins les élus locaux lorsqu'ils s'adressent au Conseil Général, ils mettent les moyens juridiques conformes aux politiques du Conseil Général plutôt que de s'estimer victimes quand ils ne font aucun effort eux-mêmes.

Pour répondre à Nicolas Florian, qui faisait une référence à la première décentralisation, en effet, nous avons l'expérience de ces choses-là, et nous avons du recul pour juger à posteriori. A l'époque il y avait et il y a toujours un organisme qui s'appelle le Comité des Finances Locales. C'est un organisme national, qui était présidé par Monsieur Fourcade. C'était quelqu'un de très objectif, il a joué son rôle dans ce cadre-là. Vous pouvez prendre tous les rapports du Comité des Finances Locales présidé par Monsieur Fourcade de cette période de la décentralisation, pour vérifier si au franc le franc les choses étaient faites ; tous les ans le comité produisait un rapport qui justifiait que les choses étaient faites au franc le franc, signé par Monsieur Fourcade. Aujourd'hui ce comité existe toujours et il est présidé

par Monsieur Didier Migaut. Il aura certainement la même objectivité que Monsieur Fourcade pour produire les rapports annuels, forcément c'est la fonction qui fait l'homme. Donc ce que vous n'avez pas dit, c'est que Monsieur Fourcade avait reconnu que la première décentralisation s'était passée dans une bonne compréhension mutuelle dans les transferts entre l'Etat et les autres collectivités. C'est Monsieur Fourcade qui le dit, donc je ne fait jamais que le répéter. Sur ces deux points, parce qu'on ne va pas reprendre l'ensemble des propos qui ont été tenus, je pense qu'il y a largement de quoi relativiser vos propos.

### **Gilles SAVARY :**

Notre collègue Yves Foulon est un bienfaiteur de la politique pour ceux qui confondraient ou qui se seraient pris à confondre droite et gauche. Non seulement vous produisez à marche forcée des chômeurs et des pauvres, car si vous n'avez pas vu la différence avec Lionel Jospin qui a créé 1 500 000 emplois, vous n'avez pas cessé d'en détruire. Mais en plus vous nous expliquez l'inutilité de la solidarité vis à vis des plus démunis et des plus faibles. Je crois que là dessus au moins on sait chacun où l'on siège. Et personnellement j'en suis fier. Mais puisque vous aimez l'exactitude, Yves Foulon, je me désespère comme vous qu'il y ait 30 000 Rmistés, exactement 9,8 % de plus que depuis le 1er janvier en Gironde, 12 % en moyenne dans les départements français. On en connaît la cause. Non seulement la conjoncture dramatique dans laquelle vous engliez le pays, tout en faisant d'ailleurs du déficit, parce que non seulement notre pays est en déficit budgétaire mais en plus cela n'alimente pas la croissance. Mais la cause elle est aussi très simple, c'est que tout le monde n'a pas été recalculé, non pas par la grâce du Président Chirac mais par celle des tribunaux. Tout le monde n'a pas été recalculé, et donc dans tous les départements il y a des gens qui tombent directement de l'A.S.S., retrait de l'Etat, dans le chaudron du R.M.I., et c'est nous qui payons.

Sur la politique d'insertion du Département, on aura l'occasion de vous faire des propositions. Mais je voudrais d'abord rendre grâce à mes collègues qui m'ont précédé. C'est un travail très difficile, il n'y a pas d'insertion s'il n'y a pas d'emploi, et quand on a un gouvernement qui sinistre la croissance tout le monde a des difficultés d'insertion dans tous les départements, qu'ils soient de droite ou de gauche. Il faut, de ce point de vue-là, ne pas être démagogue. Cela dit, il y a un observatoire départemental de l'action sociale présidée par Monsieur Méhaignerie, qui n'est pas furieusement à gauche, et peut-être qui a plus d'égards que vous pour la solidarité, il faut le reconnaître, et qui a montré que le département de la Gironde, pour ce qui concerne les années passées, était un de ceux qui avait le plus grand taux de contractualisation, de contrats d'insertion, et le plus grand taux de sortie du R.M.I. Malheureusement il y a plus d'entrées aujourd'hui qu'il n'y a de sorties. Et puisque vous souhaitez qu'il y ait des actions innovantes, nous allons aller vers des partenariats. Si la mairie d'Arcachon veut être partenaire en matière d'insertion du Conseil Général, elle sera la bienvenue. Vous êtes une des villes dans laquelle il y a le plus de pauvreté, donc vos innovations seront les bienvenues. Je vous donne rendez-vous pour un partenariat sur la politique d'insertion. Je ne doute pas que, vu les propos que vous avez exprimés ici, vous serez volontaire et déterminé. En second lieu, si j'ai cru comprendre, vous êtes de ceux qui pensez que nous sommes protégés par la Constitution sur le transfert de charges, donc je suppose que vous vous associerez éventuellement à un recours, s'il devait y avoir un recours constitutionnel, du moins j'en prends acte. En tout état de cause, vous aurez le compte exact des transferts non compensés. Et je suis de ceux qui envisage de proposer au Président qu'effectivement on regarde comment fonctionne l'article 72-2 de la Constitution.

**Philippe Madrelle quitte l'hémicycle, Bernard Dussaut assume la présidence.**

**Yves FOULON :**

On n'a jamais vu cela, il pose des questions et on ne peut pas répondre !

**Rumeurs dans l'hémicycle.**

**M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :**

Vous avez eu la parole. Yves Lecaudey va vous répondre.

**Yves LECAUDEY :**

Si éventuellement le budget vous intéresse encore, je vais tenter d'apporter des réponses aux observations présentées.

Jean-Jacques Paris, j'ai omis de le dire, le projet de budget dans les 4,5 % d'évolution du personnel prévoit cinquante créations d'emplois, qui seront à répartir, mais nous savons d'ores et déjà que le social va en appeler une grande partie, compte tenu des problèmes que l'on vient d'évoquer. Le problème par contre, c'est que si la politique sociale aboutit à un des résultats intéressants, il devrait y avoir moins de cas à traiter et par conséquent du personnel à redéployer. C'est là-dessus qu'il faut faire attention dans les affectations de personnel, pour considérer que les moyens mis en place pour une politique doivent être redéployés ou réutilisés ailleurs si cette politique aboutit. Par contre, ce qui est certain aussi, c'est que les charges récurrentes ne peuvent être financées que par des recettes également récurrentes, et qu'il faut faire bien attention à ne pas déborder le différentiel recettes-dépenses en faisant appel à des recettes exceptionnelles pour financer des charges récurrentes, parce que là on casse la mécanique.

J'ai bien entendu l'abondement des fonds sociaux. J'ai le sentiment qu'on fait plus que les abonder en ce moment, et je dis ici, on passe notre temps à dire, même si cela ne fait pas plaisir à nos collègues, que l'on se substitue bon gré mal gré aux défaillances de l'Etat, l'Etat c'est nous en quelque sorte même si on ne partage pas la manière dont il est géré, et d'un même élan on se substitue systématiquement. L'Etat s'est désengagé du F.S.L., on a accentué notre effort sur le F.S.L. avant même d'essayer de négocier, ce qui doit nous interpeller.

Les conséquences des transferts, on ne les connaîtra vraiment que fin 2006 début 2007. Mais vous comprenez bien que si, ayant conscience que ces dépenses supplémentaires peuvent se présenter fin 2006-2007, je considère que la trésorerie, le produit de la fiscalité, je peux le consommer tout de suite sur des charges récurrentes, je tomberai dans le cas de figure évoqué à l'instant, c'est-à-dire que j'aurai désorganisé la marge de manœuvre au moment où il me faudra prendre en compte des dépenses exceptionnelles. Il y a des recherches à faire, c'est vrai, mais pour autant nous devons être plus que jamais dans le domaine de la prudence.

Droits de mutation, c'est vrai on prévoit un budget en inscrivant 115, c'est à dire le total de l'inscription 2004 dès le B.P. J'ai regardé encore qu'entre 1993 et 1994, sans que l'on sache pourquoi, après une progression de sept ou huit années des droits de mutation, on a eu une chute de 5 %. Or 5 % sur 110 millions, cela fait un peu plus de 5 millions. Par conséquent c'est la marge de manœuvre que nous nous réservons là-dessus. Sur la gestion de la dette, on est allé aussi loin qu'on le pouvait et compte tenu des taux à l'heure actuelle, il n'y a plus beaucoup à gratter. Par conséquent, ce n'est pas là que nous allons faire du bénéfice.

Je vais répondre à la fois à Jean-Jacques Paris et à Nicolas Florian sur l'abattement spécial. Ce n'est pas la même approche, mais cela pose le même problème. Je signale, sur l'abattement spécial, que la différence elle est fondamentale. C'est que lorsque nous avons voté l'abattement général à la base en 2003, il était applicable en 2004, et que lorsque l'amendement Méhaignerie, loi rectificative des finances, décembre 2003, a pris une décision, elle a supprimé la compensation intégrale pour dire que la compensation ne se fera que sur le niveau précédent, mais elle a supprimé à partir de 2003. L'Etat a fait du rétroactif, contrairement d'ailleurs à la Constitution, alors que nous, conformément à la loi, nous l'avons fait sur l'année suivante, décalage deux ans. Par contre, on a pris l'abattement spécial à la base lors du B.S. qui fait que les recettes supplémentaires par la politique d'abattement sont minorées de 3,29 M€, mais nous l'avons préparé.

Nicolas Florian me pardonnera. D'abord, je crois avoir été très net. J'ai dit, à titre personnel, je n'aurai pas fait la présentation du budget ainsi. Je note simplement que vous avez une présentation par article, qui peut le plus peut le moins, je ne sais pas si elle a été tardive, mais en tout cas vous n'avez pas trouvé l'occasion de trouver au moins un article qui vous convienne, en tout cas si vous l'avez trouvé vous n'avez pas osé le dire. Par conséquent, ce n'est pas la peine qu'on multiplie l'expérience.

Quant à Yves Foulon, l'attaque en règle, je crois avoir pris la peine de dire que les engagements de l'Etat sont à un niveau insuffisant pour nous, mais ces engagements, pour l'instant, sont tenus. Je crois l'avoir dit avec les chiffres à l'appui ; et j'ai dit, pour le reste c'est la zone d'incertitudes et d'inquiétudes. Ou vous m'avez mal compris, ou vous n'avez pas voulu me comprendre. Le taux de chômage est plus fort en Gironde. Vous le savez, quand on est dans un département attractif à gros mouvement de population, y compris de population active, dès que la crise économique se pointe, c'est d'abord dans ce département que l'on a le différentiel le plus négatif. C'est une logique économique qui vaut pour tout le monde. Par conséquent, c'est faire un procès d'intention, même si vous dites que c'est le résultat de la politique de solidarité.

Je voudrais simplement, en terminant, vous dire une chose : je ne vous ai pas interrompu. Traiter d'archaïque une conception du débat qui veut que le Président introduise le débat et dise à l'Assemblée : si vous intervenez vous le faites au cours des débats, mais il n'y a pas de débat politique à engager. C'est sa façon de gérer les débats, on est d'accord ou pas. Mais de là à la qualifier d'archaïque, pour ne pas dire, je ne l'ai pas entendu aujourd'hui du moins, antidémocratique, monarchique, venant des représentants d'un parti majoritaire qui, à l'Assemblée Nationale ô combien, sur un débat aussi essentiel que la décentralisation pour l'avenir du pays, a ignoré le débat en procédant par ordonnance, il y a des leçons que vous devriez garder pour vous !

**M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :**

Mes chers collègues, je lève la séance, je vous remercie et je vous souhaite bon week-end. Merci. Rendez-vous au Budget Primitif.

**La séance est levée à 18 h.**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Bernard DUSSAUT**  
**Sénateur de la Gironde**

**Le Président du Conseil Général,**

**Philippe MADRELLE**  
**Sénateur de la Gironde**